

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 11 mai 2016. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

**Transcription verbatim
Réunion du Comité exécutif de l'AMA
11 mai 2016, Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 9.25a.m.

LE PRÉSIDENT a présidé une brève séance à huis clos avant d'amorcer l'ordre du jour officiel.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif. On n'a pas eu de nuages et on espérait vraiment voir une troisième journée sans nuage. Alors passons maintenant à cet ordre du jour fort chargé, mais très intéressant. Sachez que l'on a une vidéo conférence de deux heures avec Vitaly Stepanov. Ce sera intéressant d'entendre son point de vue sur les dispositions concernant les donneurs d'alerte. Et pour ce faire il faudrait être de retour ici exactement à cette heure-là.

Je vais commencer par l'appel nominal. Le vice-président Stofile n'a pu se joindre à nous. Il est devenu chancelier d'une université en Afrique du Sud et Monsieur Kaloko, commissaire des Affaires sociales de l'Union africaine n'est pas ici non plus. Ce sont les deux absences à signaler. Sinon, tout le monde est présent.

– 1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : Puis-je demander s'il y a des conflits d'intérêts? Si vous avez un conflit d'intérêts, il faut le déclarer maintenant.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le président. Le Parlement d'Australie a été dissous, les élections étant prévues pour le 2 juillet.

LE PRÉSIDENT : Le système de démocratie, très bien.

2. Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2015, à Colorado Springs

LE PRÉSIDENT : Donc, le procès-verbal de la réunion précédente, le 17 novembre, l'année dernière, à Colorado Springs. Vous vous souviendrez du voyage fort intéressant, que certains d'entre vous ont eu pour y aller. Le procès-verbal est très complet. Vous l'avez tous reçu, David, je ne pense pas que l'on a des observations. Est-ce que l'on peut considérer à partir de là que cela traduit bien la teneur de la réunion?

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 17 novembre 2015 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE PRÉSIDENT : Le rapport du directeur général, David. Si vous voulez bien vous présenter, commencer par nous dire comment vous allez vous y prendre, et nous dire s'il y a des points particuliers sur lequel vous voulez attirer notre attention.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Je présenterai mon rapport de la façon habituelle, c'est-à-dire que je donnerai quelques exemples de points particuliers du document, mais il y a deux autres points que je voudrais mentionner, le meldonium en particulier. Avant de traiter de la question du meldonium, je voudrais vous présenter mon rapport parce que ce sera un point qui risque de donner naissance à d'autres points. Alors je présenterai mon rapport, je prendrai ensuite vos questions/commentaires et ensuite je reprendrai ma présentation pour parler du meldonium. Alors je passe à mon rapport.

Le premier point touche l'UNESCO. Nous avons un protocole d'entente avec l'UNESCO que j'ai joint à mon rapport d'information. Il a été mis en œuvre de façon pratique, incluant la participation aux réunions du bureau, des échanges de communication et tout cela a donc facilité les relations que nous avons avec l'UNESCO. Il y a deux pays qui devraient s'ajouter à la ratification : la Sierra Leone dont j'ai parlé en novembre, qui n'a pas encore remis les copies papier des documents demandés par les avocats de l'UNESCO à Paris, mais nous avons vu le document sous une autre forme. Le deuxième pays est le Laos; nous avons eu une copie autre que la copie dure, pour le moment, que la copie papier. La directrice générale de l'UNESCO signale que c'était des pays qui n'étaient pas en conformité, dans les pays de cette catégorie jusqu'en février 2017, pour prendre les mesures nécessaires pour se retrouver en conformité. Un point, toujours à propos de l'UNESCO, c'est la façon dont l'UNESCO accepte des changements à la liste des UAT. Les gouvernements doivent répondre dans les 45 jours à ce nouveau document et nous voulons être sûrs du fait que les gouvernements sont bien au courant de la procédure.

Maintenant Interpol. Monsieur le Président, nous avons rencontré Interpol à Lyon cette année. Suite à cette réunion, nous avons pu nous entendre quant à la façon dont nous allons donc appliquer le protocole d'entente que nous avons avec Interpol. C'est une relation très fructueuse, une relation qui nous permettra de mieux fonctionner.

Dans la même veine, nous devons avoir quelqu'un de détaché par le gouvernement français à l'Organisation mondiale des douanes, et cela devrait donc faciliter les relations avec cet organe comme ça l'était promis il y a quelques années. Nous voulons dire notre gratitude à la France qui a détaché ce second membre.

Je mentionne deux pays dans mon rapport, Monsieur le Président, deux pays qui sont souvent mentionnés dans mes rapports successifs : le Brésil et le Kenya. Ces deux pays sont mentionnés ailleurs, d'ailleurs, dans les documents. On mentionne également dans le rapport de Rob Koehler à propos des ONAD. Je voulais m'assurer que vous notez bien ces deux pays. Pour le code qui avait été promis, il doit être approuvé par le Parlement. Il y a donc un préavis de trois mois par décret avant que cela ne devienne loi. Toujours à propos de la législation du Brésil, mentionnons qu'il doit y avoir un nouveau tribunal formé pour traiter des violations aux règles antidopage. Cela fait l'objet d'une réglementation ou d'une législation. Pour ce qui est des choses qui se passent sur le terrain, avant Rio, le groupe de travail qui a été créé par le Comité olympique international a été créé, et on pourra revenir sur cela plus tard dans la journée.

Quant au Kenya, le comité de la conformité s'occupe de ce cas particulier. Plus tard sera présenté un rapport dans lequel on mentionnera le Kenya.

Passons maintenant à la question de l'administration. Il convient d'informer les membres du travail supplémentaire considérable qu'il a fallu accepter, du fait des décisions concernant la non-conformité. Il s'agit d'abord de besoins en matière de ressources humaines, mais il a également fallu assumer des coûts supplémentaires; dans le monde de l'entreprise, les programmes de conformité fonctionnent. Pour le point suivant, ce sont ceux qui font l'objet d'une enquête qui doivent assumer les coûts de l'enquête. C'est un incitatif, un encouragement à coopérer pour ceux qui font l'objet de l'enquête. Et c'est peut-être une réflexion que l'on devra entreprendre de notre côté. Les coûts pour les signataires non en conformité devraient être envisagés, il devrait y avoir des pénalités financières. C'est quelque chose qui mérite d'être discuté un peu plus tard dans la journée.

Dans mon rapport, je parle également d'autres points qui nous paraissent prioritaires pour 2016 en matière d'administration; rien de surprenant, si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à me poser ces questions après la présentation de mon rapport.

Le fonds de recherche spécial, Monsieur le Président. On avait jusqu'au 31 mars cette année pour recevoir des contributions des gouvernements. Je suis heureux de vous informer du fait que nous avons reçu 5 839 255 \$ à la fin mars. Le CIO a donné presque l'équivalent que nous devions recevoir avant le 31 mars. Donc pour ce fonds, nous sommes contents, plus de 11,5 millions de dollars. De ce montant, il y a 4,5 millions à l'intérieur du programme PC, partenariat pour une compétition propre, prévus pour une recherche innovatrice. Nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas de duplication, de double emploi, avec ces projets. Et il est prévu dans le 10,4 millions de dollars du Comité olympique international, il y a une partie prévue également pour la recherche innovatrice. Nous avons quelque 20 millions de dollars que nous n'avons pas il y a deux ans, et cela témoigne de l'engagement des gouvernements et du monde des sports. Je voudrais remercier tout le monde pour ces collaborations.

En novembre, vous avez lancé un défi au gouvernement en les invitant à mettre de l'argent dans un fonds d'enquête spéciale, et je suis heureux de dire que nous avons 443 430 \$ (ce chiffre est compris dans ce fonds). Il y a d'autres contributions que nous devrions recevoir de pays au cours des prochaines semaines; dans mon rapport, il y a quelques pays qui sont mentionnés. Je devrais ajouter le Danemark, qui a donné 100 000 \$ et le Japon qui a versé 20 millions de yens, ce qui nous donne 186 614 \$. Alors je voudrais remercier tous ces pays qui ont versé une contribution et j'espère que nous aurons d'autres contributions, Monsieur le Président. Je crois comprendre que vous parlez également de cette question avec le Comité Olympique International, au vu de fonds équivalents.

Pour les ligues majeures, il y a des progrès rencontrés pour la plupart, sauf le basketball. En février, le basketball a eu des échanges avec les associations de joueurs dans l'espoir d'améliorer la conformité avec le code. Nous avons eu une réponse positive de la Ligue nationale de hockey qui veut utiliser le code pour la coupe mondiale, prévue à Toronto plus tard dans l'année. Nous espérons que ce genre de progrès se poursuivra et que cela pourra être observé dans les autres ligues.

Maintenant pour ce qui est des projets de partenariat et de coopération, on les trouve énumérés dans mon rapport, je parle de projets avec les ONAD. Certaines des ONAD qui ont plus d'expérience pourront aider les moins expérimentées. Nous en avons neuf qui contribuent à ce projet; nous espérons en avoir six autres et on peut parler naturellement de vrais progrès. Pour ce qui est des fédérations internationales, nous en avons 15 qui participent au projet que nous avons, visant à améliorer l'efficacité et la capacité des programmes pour les fédérations internationales. Et nous voulons dire notre gratitude à toutes ces fédérations qui ont contribué à ces projets et collaborent avec nous.

Le groupe ad hoc des ONAD, réuni en août a publié des lignes directrices pour montrer comment les ONAD peuvent travailler de façon efficace avec les fédérations internationales.

Dans mon rapport, on trouve un point traitant de la conformité des fédérations nationales, vous vous souviendrez du fait que c'est un sujet que j'ai mentionné à plusieurs reprises depuis 12 mois. Nous ne surveillons pas les fédérations nationales, nous ne pouvons pas les inclure comme signataires et avoir un programme de conformité les visant. Donc nous comptons sur les fédérations internationales pour nous aider dans la surveillance de leurs membres. Nous avons comme exemple la fédération athlétique russe, qui a été suspendue par la fédération internationale, la fédération mère, et c'est de cette façon que les fédérations internationales peuvent nous aider effectivement. Cela ne veut pas dire que l'on devrait jouer un rôle plus important, mais nous espérons travailler en collaboration étroite avec les fédérations internationales pour travailler en collaboration et en liaison en cas de problème. Et pour le moment, Monsieur le Président, il s'agit de cas qui sont traités au niveau national par les fédérations, un petit peu comme des causes, comme des fédérations autonomes.

Maintenant, pour ce qui est de la Chine, nous avons eu deux réunions avec la Chine. Le gouvernement de Chine envisage des lois qui pourraient être efficaces. Nous travaillons avec Interpol et la Chine pour avoir un échange d'informations; c'est une étape tout à fait positive, dans la bonne direction.

La question maintenant de la contamination alimentaire, pour terminer. Dans le passé, nous avons parlé de ce point, particulièrement dans le cas de la Chine et du Mexique. Pour le Mexique, le problème se poursuit, il est toujours là. J'ai été à une réunion avec les gouvernements des Amériques, et les directeurs de laboratoire nous ont fait savoir qu'il y avait 106 et je dis bien 106 cas de clenbuterol au Mexique récemment. Il n'a pas pu aller plus loin, d'après le directeur de laboratoire, il y avait la considération de contamination alimentaire au Mexique. Pensant que le problème est passé du Mexique au Guatemala, ce n'est pas quelque chose qui va disparaître, c'est quelque chose qui est tout à fait d'actualité. En Chine, un problème similaire se pose. Mais les laboratoires ont adopté une attitude tout à fait différente. À chaque fois qu'il y a des résultats positifs pour un athlète, il y a un avertissement. Il y a donc possibilité d'intervention auprès de l'athlète dès la première violation. Nous poursuivons nos recherches; nous pensons qu'il serait possible d'avoir une meilleure harmonisation des résultats des recherches. Un rapport devrait pouvoir être présenté lors de la réunion de septembre, Monsieur le Président.

C'est là mon rapport, et si vous me permettez, une fois que j'aurai reçu les questions et commentaires, j'aimerais parler du meldonium. Merci.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser à David?

LE PROFESSEUR ERDNER : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par remercier le directeur pour ce rapport extrêmement complet. J'ai deux commentaires portant sur deux points différents. Le premier porte sur le Brésil. En tant que comité olympique, nous nous réjouissons de tous les efforts déployés par le Brésil et le fait de déclarer que l'ONAD est en conformité, c'est très important. Mais nous avons besoin d'efforts supplémentaires pour assurer la conformité, comme David l'a dit. Il y a un groupe de travail conjoint avec le Comité olympique international travaillant sur cette question et nous ne devrions donc pas avoir de problèmes majeurs sur ce front.

Mon deuxième point concerne les autorités responsables des contrôles. Au cours de nos discussions, nous parlons souvent d'autorités de contrôle indépendantes. Nous parlons maintenant d'une autorité de contrôle unique capable d'apporter un appui à cet organe.

Autre point. On parle de sports d'équipe. Pourquoi qualifier le sport, pour parler de représentants de sports d'équipe?

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres questions?

MME WIDVEY : Merci, Monsieur le Président, merci à David Howman pour ce rapport. Pour l'Europe, cette enquête indépendante a rendu plus facile la lutte contre le dopage. Nous appuyons en fait cette approche, mais il nous faut plus d'informations concernant le coût, le nombre d'enquêtes nécessaires, et également comment cela s'inscrit dans le programme d'activités de l'AMA. L'Europe voudrait proposer un débat général concernant les méthodes de travail actuelles et les méthodes nouvelles pour déterminer quels seraient les différents outils qui pourraient se révéler utiles dans différents scénarios de surveillance et de contrôle pour la conformité.

LE PRÉSIDENT : Merci, Tony.

M. ESTANGUET : Merci, David. C'est impressionnant de voir tout ce vous avez à faire, félicitations. Je voudrais également souligner la préoccupation des athlètes concernant la situation au Brésil et au Kenya. Et je voudrais vous encourager à faire en sorte que la situation soit meilleure et mieux contrôlée dans ces deux pays. Nous ne pouvons pas nous permettre de nouveaux drames pendant les Olympiques au Brésil. Au-delà de la question de la conformité, comme on l'a dit, la question d'efficacité doit être prioritaire. Nous voulons effectivement que la lutte contre le dopage et les mesures antidopage soient efficaces pendant les olympiques. Et j'aimerais également avoir plus d'informations concernant les conclusions du groupe spécial de travail.

Pour ce qui est du Kenya, je me réjouis de la coopération entre les différentes ONAD. C'est un sujet qui reviendra plus tard sur la table, quand on reparlera de conformité. Mais je pense qu'il nous faudra envisager des conséquences plus lourdes en cas de non-conformité par les ONAD. On ne peut pas se permettre de voir toujours ce même problème sur la table. Il faut qu'il y ait des conséquences que l'on pourra imposer aux États qui ne sont pas en conformité. Voilà mes derniers commentaires. Essayer de voir comment on pourra avoir des conséquences plus lourdes en cas de non-conformité.

LE PRÉSIDENT : Merci, Francesco.

M. RICCI BITTI : Je voudrais faire un commentaire. Tout d'abord, merci David. Les occasions, d'autres occasions de vous remercier officiellement et formellement. Mais depuis plus de 10 ans, je continue d'être impressionné par vos rapports. Je voudrais maintenant faire un autre commentaire et rebondir sur ce qui a été dit un peu plus tôt et de façon plus générale. Le coût en cas de non-conformité. Le coût de l'enquête. Moi j'ai une observation très pratique. Essayer donc de récupérer les coûts, les coûts en cas d'enquête. Oui c'est une très bonne idée, mais ce sera difficile de faire appliquer cela auprès de tous les signataires, alors on peut peut-être retenir l'idée, mais sans trop d'espoir.

Deuxième point. Nous pensons qu'un organe qui travaille sur la conformité doit disposer des compétences nécessaires pour faire ces contrôles et ces enquêtes, plutôt que d'être obligé d'avoir recours à des services extérieurs qui coûtent très cher. Je dirais dans mon rapport des finances qu'il faut plus d'argent. Mais ce que je vais faire comme suggestion, c'est qu'il faut avoir les compétences à l'intérieur pour mener à bien toutes ces activités en matière de conformité, puisque c'est un rôle essentiel. Donc on pourra peut-être réduire les coûts en ayant une activité permanente au sein de l'AMA concernant les enquêtes. Bien sûr que ça a des répercussions au niveau des coûts. Et éviter d'avoir recours à des commissions extérieures, qui coûtent très cher. Je pense que cette activité devrait faire partie de nos activités principales.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires? Oui?

M. KIMURA : Merci, Monsieur le Président. Nous remercions le directeur général de son rapport détaillé. Je voudrais faire un commentaire sur la demande du président concernant une contribution au fonds spécial. Comme on l'a dit, le gouvernement japonais a confirmé son intention d'apporter une contribution de 20 millions de yens japonais, l'équivalent de quelque 180 000 \$, par le biais de la fondation asiatique antidopage. Le Japon s'intéresse beaucoup à la coopération internationale, plus particulièrement en vue de Tokyo 2020, qui sera peut-être complètement libre de tout dopage. En plus de la contribution financière, nous sommes prêts à envisager la possibilité de coopérer de façon différente, sous une autre forme si nécessaire. Nous voudrions demander à l'AMA d'informer les membres en permanence de cette possibilité.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires? David? Je pense que vous avez votre liste de questions et peut-être pourrez-vous répondre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Merci de vos commentaires. Nous sommes tout à fait d'accord lorsque vous nous dites qu'il y a encore des efforts à faire au Brésil. Et le groupe de travail se penche sur les questions pratiques, pour dire ici que le programme pour les Jeux est très bon, mais la question est de savoir quelle sera l'efficacité de l'ONAD? avant et après les Jeux. C'est une question qui reste encore à se poser. Deuxième point que vous avez mentionné. Cela renvoie au point 3.2. Je laisserai M. Niggli couvrir cette question lorsqu'il fera ses commentaires dans quelques minutes.

Mme Widvey, merci de ces commentaires. Vous invitez à un débat général, oui cela pourrait être un très bon sujet pour le « think tank » prévu pour l'année prochaine. Il faudrait avoir une réflexion beaucoup plus poussée, beaucoup plus détaillée que celle que l'on peut avoir ici. Olivier peut peut-être noter ce point à la liste des sujets qui seront débattus lors de ce remue-ménages.

Tony, nous notons votre préoccupation, nous la partageons. Il faut travailler de façon à vraiment aider à soutenir les athlètes. Maintenant pour ce qui est du rapport, nous élaborons un programme qui permettra de voir l'efficacité des règles adoptées. Nous allons voir comment procéder l'année prochaine. On interviendra davantage auprès de ceux qui n'appliquent pas les règles, s'il y a des points particuliers qui sont portés à notre attention, et c'est là que nous interviendrons davantage.

Maintenant pour ce qui est des conséquences de la non-conformité, comme vous l'avez déjà dit, c'est quelque chose qui sera couvert plus tard dans la journée, et j'attends avec impatience la discussion de ce point extrêmement important; Francesco, je suis d'accord avec vous, comme président du comité des finances.

Ce qui m'amène donc à dire encore merci à Francesco, merci de vos commentaires personnels. Nous sommes depuis très longtemps amis, et j'espère que cette amitié se poursuivra à Montréal ou ailleurs. Oui bien sûr, il y a plusieurs façons de faire des enquêtes et nous vous présenterons un document détaillé pour l'expliquer. On peut faire des enquêtes de différentes façons, on peut les faire en utilisant les services de nos propres enquêteurs. Nous sommes à la recherche d'un nouveau responsable des enquêtes; la personne qui occupera ce poste pourra se doter d'un programme plus efficace; cette personne aura besoin d'autres enquêteurs et plus nous aurons d'enquêteurs dans le monde, plus nous pourrons travailler. Nous ne sommes pas obligés d'avoir nos commissions autonomes, mais nous pouvons peut-être envisager d'autres possibilités pour que les coûts ne soient pas exorbitants.

Je dirais à notre collègue du Japon merci pour ces commentaires, merci pour la contribution supplémentaire du Japon. J'ai mentionné dans mon rapport que les autres pays qui ont versé des contributions : la Roumanie 2 000, la Nouvelle-Zélande 20 000, et le Canada 175 000 \$ canadiens. Nous avons donc des contributions significatives des gouvernements. La façon dont fonctionnera ce fonds sera déterminée au fur et à mesure que le fonds sera constitué sur la base des échanges que nous aurons avec le Comité olympique international. À Copenhague, on avait déjà parlé d'un certain nombre de points, notamment pour les enquêtes. Mais il y a une idée importante qu'il faut savoir pour les enquêtes : elles sont plus efficaces lorsqu'on ne sait pas que l'on fait l'objet d'une enquête. Dès qu'il y a un programme officiel en place, concernant l'existence d'une enquête, les gens ont tendance plutôt à se fermer. Nous allons continuer de faire notre travail comme à l'ordinaire, pas nécessairement en passant par un comité ou une commission, mais en faisant tout le travail nécessaire grâce à ces enquêteurs. Ce qui est important, c'est d'assurer la conformité. Le travail sera fait sans que les choses soient nécessairement publiques. C'est un point très important qu'il fallait rappeler. Merci, Monsieur le Président. Et c'est la fin de mon rapport.

LE PRÉSIDENT : Merci, très bien. Maintenant vous allez aborder ce nouveau venu qui est sur notre liste, dans le dictionnaire. Le meldonium.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous avons pensé qu'il valait mieux traiter de ce point tout de suite plutôt que d'attendre le rapport juridique en fin de journée. Nous pensons que c'est la bonne façon de procéder parce que l'on sait que depuis le début de l'année, on a eu beaucoup de discussions et je voudrais vous donner l'occasion de me poser des questions si vous le voulez, une fois que j'aurai terminé ma présentation. Je demanderais à Valérie de bien vouloir présenter son rapport au nom de son comité, au Comité médical et de la santé, parce que je sais que vous avez votre propre rapport. Le meldonium est une substance non spécifiée qui a été mise sur la liste en 2015, décision de ce comité prise en décembre 2014, ajoutée sur la liste de 2016, après votre décision de Copenhague. Notre groupe de la liste a commencé à travailler sur cette question en 2011. Il ne s'agit pas de quelque chose qui a fait l'objet d'une décision à la légère, compte tenu du nombre de cas positifs reçus au début de 2016. Nous avons sollicité plus de recherches sur la question de l'excrétion. Valérie pourra en parler davantage. Ce que nous avons fait, suite à ces efforts, ça a été d'envoyer une note à toutes les organisations antidopage au début d'avril 2016. Je vais paraphraser ce que cela dit : la gestion des résultats dans tous les cas se poursuivra si l'athlète a reconnu avoir pris cette substance après le 1^{er} janvier; avant le 1^{er} janvier, ça peut s'appliquer si les tests ont été positifs après, du fait que l'échantillon prélevé à une concentration entre 150... je ne sais pas ce que ça veut dire, nanogramme par millilitre, enfin microgramme, je ne sais pas très bien. Alors il faudra attendre d'autres études sur les excrétions. Si c'est en dessous de 1, et que l'échantillon a été prélevé avant le 1^{er} mars, alors la suspension est provisoire et la suspension pourrait être maintenue ou retirée. C'est le tribunal qui se prononcera. En fait, la question sur laquelle on doit se pencher maintenant est la suivante : des cas où des poursuites ont été maintenues lorsque l'échantillon était prélevé avant le 1^{er} mars et que le résultat a été inférieur à 1. Cela sera traité de la même façon que la consommation avant le 1^{er} janvier. Le tribunal de gestion des résultats antidopage doit avoir observé qu'il ne pouvait pas avoir su ou qu'il soupçonnait la présence de cette substance après le 1^{er} janvier. Il n'y aura pas d'appels dans les cas où il considérerait que la personne ne le savait pas ou ne pouvait pas le savoir. Il reste encore un certain nombre de cas qui nécessiteront plus d'informations, plus de recherches, de poursuites suspendues. Nous attendrons donc les résultats de ces études d'excrétions pour pouvoir nous prononcer. Si j'ai bien compris, ce travail devrait être terminé avant la fin juin et ces cas qui ont été suspendus pourront donc être repris et traités ensuite. Je pense que je m'en tiendrai à cela et Valérie reprendra pour expliquer la question du côté scientifique.

LE PRÉSIDENT : Valérie.

MME FOURNEYRON : Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'il est important pour l'AMA de toujours demeurer neutre ou non biaisée, dans les domaines où la pratique médicale est controversée, tout en s'assurant au même moment que toutes ces actions sont guidées par des données probantes scientifiques et cliniques robustes. Le cas du meldonium nous montre que les révisions qu'apporte l'AMA à la liste peuvent attirer des conséquences et une attention inattendue et considérable. Au fur et à mesure que l'examen public de ces décisions s'intensifie, l'AMA demeure plus crédible lorsque ces efforts de lutte contre le dopage sont équilibrés, éclairés et réactifs aux menaces les plus importantes pour un sport propre. C'est exactement ce qui a été fait dans le cas du meldonium. En 2015, eh bien, le meldonium a été placé sur la liste des interdictions pour de bonnes raisons. Son facteur d'amélioration de la performance avait été dûment documenté, ainsi que le fait que le produit était utilisé pour des raisons qui violaient et enfreignaient l'esprit des sports et de l'éthique. Le programme de surveillance a fourni d'autres preuves à l'effet que ce produit était largement utilisé par des sportifs sans raison médicale, mais seulement avec l'intention de rehausser et d'améliorer leurs performances. Conséquemment, en septembre 2015, le Comité exécutif a approuvé la proposition du comité SMR d'ajouter le meldonium à la liste des interdictions. Cette démarche pour inscrire le meldonium sur la liste, cette démarche a été claire, solide, et nette. Il n'y avait et il n'y a toujours pas de doutes sur le fait que le meldonium doit figurer sur la liste des interdictions. Cependant, il est apparu plus tard, après un certain nombre de cas hautement médiatisés, que nous n'avons pas une connaissance suffisante sur la période d'élimination du produit. Nous n'avons pas d'études solides sur l'excrétion à propos du Meldonium. Ceci a été reconnu par le Comité de la liste lors de ses dernières réunions du 21 et 22 avril. La bonne nouvelle, c'est que de telles études devraient être rendues disponibles dans les semaines à venir. Elles seront communiquées aux ONAD, aux intervenants et à nos partenaires constitutifs aussitôt que possible. La crédibilité de l'AMA repose exclusivement sur sa rigueur absolue et son impartialité. Sa crédibilité est à la hausse aujourd'hui, ça n'a pas toujours été le cas. Si nous voulons absolument préserver la crédibilité de l'Agence, la science est la seule chose dont nous devrions tenir compte pour rendre nos décisions irréfutables. Ce n'est ni le contexte politique, ni le contexte sportif, ni le milieu spécifique d'un sportif célèbre, ni la voie d'accès ou le mode d'accès à la molécule, ni sa disponibilité en vente libre, ni quelque opportunisme politique ou préoccupation exprimée par quelque pays que ce soit, qui devraient intervenir. Seulement la science. Et de ce point de vue, nous n'avons pas failli à notre tâche dans le cas du meldonium. Mais ceci étant dit, il y a des leçons à tirer de cette situation que nous vivons. Ma conviction personnelle, c'est qu'il serait sans doute utile d'améliorer notre processus à quelques égards. Lorsque l'on place un produit, lorsqu'on inscrit un produit sur la liste d'interdictions, nous devons prévoir tous les problèmes que ça pourrait susciter. Au niveau scientifique, on doit se poser la question de savoir si on doit colliger plus de données scientifiques avant de prendre une décision. Les études d'excrétions constituent une partie de ces données. Alors cette question de l'excrétion ne devrait en aucune manière devenir le quatrième critère pour inscrire quelque produit que ce soit sur la liste. Mais soyons plus prudents à l'avenir. J'insiste sur la question suivante : les études d'excrétions ne devraient pas devenir un critère obligatoire pour inscrire un produit sur la liste. Autrement, nous réduirions la capacité de toute la communauté de lutte contre le dopage de réagir à de nouvelles substances qui sont à la hausse et qui sont difficiles à détecter. La bonne nouvelle, c'est que pour les produits les plus courants, des études d'excrétions sont effectuées par les fabricants. Ce n'était pas le cas dans le meldonium, qui lui était fabriqué par un laboratoire letton, avec lequel nous ne pouvions pas collaborer. Conséquemment, pour les substances dites exotiques, nous devrions anticiper les choses et on pourrait le faire par le biais du programme de recherche active

de l'AMA, avant d'inscrire un produit sur la liste. La situation milite également en faveur d'efforts accrus et continus pour renforcer notre collaboration avec l'industrie pharmaceutique. Nous savons également que le processus de partage d'informations avec les sportifs pourrait être amélioré pour ce qui a trait à ces changements à la liste. Donc nous devrions pouvoir mieux expliquer pourquoi un produit apparaît sur la liste et je suggère une coopération accrue avec le Comité des sportifs et le service des Communications; et je vous remercie pour tous les efforts que vous avez faits au cours des dernières semaines, des derniers mois, et ce n'est pas terminé.

LE PRÉSIDENT : Le cas du meldonium, David, est-ce qu'il y a autre chose?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Non, pas de mon côté. À moins qu'il y ait des questions, bien sûr, on pourrait les accueillir et Valérie serait là pour y répondre.

LE PRÉSIDENT : Alors, vous avez l'énoncé factuel de David sur la démarche suivie. Ensuite, une déclaration très claire de la part de Valérie sur les enjeux scientifiques que ça implique et les démarches qu'elle propose. Alors ce serait le bon moment pour poser des questions. Avez-vous des questions à poser? Francesco.

M. RICCI BITTI : J'appuie pleinement, du point de vue du milieu sportif, j'appuie complètement ce que Valérie a proposé. Le meldonium est une excellente leçon pour nous. Les clarifications que l'AMA a émises, ça a été une excellente clarification, et ça a été perçu comme étant un recul par plusieurs joueurs dans la communauté. Alors j'appuie pleinement ce que Valérie a dit. Il nous faut réfléchir au timing, il nous faut réfléchir à faire les choses en amont plutôt qu'en aval d'une inscription à la liste, dans tous les cas ça serait la leçon à tirer. Et tout ce que je peux dire, c'est que j'appuie pleinement ce que Valérie a proposé et toute mesure que les permanents de l'AMA nous proposeraient pour l'avenir.

LE PRÉSIDENT : Olivier, avez-vous des idées sur la question? Ou vous demeurez étrangement silencieux sur cette question.

LE DR RABIN : Monsieur le Président, si vous me donnez la parole, tout simplement pour indiquer qu'au niveau du groupe d'experts de la liste, il y a eu un travail introspectif et d'analyse qui a été fait, et comme Valérie l'a dit, il y a des leçons à tirer suite à cet exercice qui a eu lieu il y a quelques semaines. Mais gardons à l'esprit qu'au moment où la décision a été prise, il n'y avait aucune information qui était disponible sur l'excrétion dans l'urine du meldonium. Et l'AMA, avec notre réseau de scientifiques, a réagi très vite pour offrir des ressources de notre recherche pour appuyer les études d'excrétion préliminaires. Alors je voudrais que vous gardiez ça à l'esprit. Parfois, ce qui a été dépeint dans la presse, ce n'est pas exactement la façon dont les choses sont arrivées. Mais ça ne devrait surprendre personne.

LE PRÉSIDENT : Alors lorsque vous allez rendre compte de ce point-ci demain devant le Conseil de fondation, est-ce que vous allez intégrer ça à votre rapport du DG? S'il y a un appui général, comme Francesco l'a dit, pour cette déclaration, cet énoncé de Valérie, j'ai eu l'avantage d'en avoir une copie précédemment, nous devrions être clairs là-dessus, parce que ce que nous avons à dire va susciter l'intérêt des médias. Et il va falloir être clair sur la façon de procéder. Alors la limite de temps sur les données scientifiques, les leçons tirées de cette démarche, tout ça devra être énoncé clairement et je suis sûr que Catherine doit y réfléchir d'ores et déjà. C'est l'un des domaines qui va certainement susciter beaucoup d'intérêt de la part des médias. Et j'appuie les commentaires qui ont été faits par Valérie. C'est-à-dire remercier nos permanents ici, notre équipe de direction, qui ont été confrontés à une situation tout à fait inhabituelle, inusitée, et qui ont travaillé très fort pour retrouver une méthode tout à fait raisonnable pour faire avancer toute cette question.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Eh bien, on poursuit.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du
Directeur général.

– **3.1 2ème partie de la Commission indépendante**

LE PRÉSIDENT : Alors, le statut des recommandations de la Commission indépendante.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous vous avons indiqué en novembre que nous vous fournirions un rapport d'étape sur tout ce qui avait été accompli une fois, à la lumière des recommandations de la Commission indépendante. Vous avez les réponses aux nombreuses recommandations qui ont été faites par la Commission indépendante. Je n'en dirai pas plus long sur la question, mais j'ajouterai par contre qu'on a demandé à l'IAAF, on leur a demandé leur réponse au deuxième rapport fourni par la Commission au mois de janvier. Et j'ai leur réponse avec moi. Il y a une ou deux questions qui sont de nature confidentielle parce qu'elles portent sur des affaires en cours, donc je ne peux pas distribuer le document, mais je peux vous dire qu'ils ont réagi à chacune des recommandations; plusieurs ont déjà été parachevées, d'autres sont en cours. Et suite aux discussions que j'aurai avec le secrétaire général de l'IAS, j'essaierai de voir si je pourrai obtenir ce document pour pouvoir le distribuer, bien sûr, tout en excluant l'information qui est de nature plus confidentielle. Alors s'il y a d'autres questions par rapport à ce rapport, nous serions ravis de les accueillir.

LE PRÉSIDENT : Mais nous avons jugé qu'il est important d'officialiser tout ça. Et c'est le document qui avait été placé sur nos tables ce matin. C'est un document fort exhaustif, je dirais. Personne ne pourra nous accuser de prendre ces recommandations à la légère. En fait, on essaie de les appliquer aux meilleurs de nos connaissances.

Des commentaires que vous aimeriez exprimer à David, sur cette question? Merci David. 3.2 maintenant. Alors, votre capacité à compter, vous savez bien mieux calculer que moi, semble-t-il. Alors là on est vraiment au point 3.2. Alors, c'est l'autorité de contrôle unique. Olivier.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la
Commission indépendante

– **3.2 Autorité de contrôle unique**

M. NIGGLI : Merci, Craig. Alors vous avez le document dans votre classeur et je répondrai aux deux questions du Professeur Erdener dans mon exposé. On va commencer par le nom d'abord. Nous n'avons pas de droit d'auteur, c'est comme ça que ça nous a été présenté, mais nous serions ravis de baptiser cette entité comme vous le souhaitez. Qu'on parle d'autorité de contrôle en éliminant la référence unique, ce n'est pas grave pour nous. L'objectif de discussion ici, ce n'est pas de parler de substances, mais bien de processus, de démarche. Nous avons eu une réunion initiale, suite à la demande qui nous avait été faite lors de la réunion du mois de novembre, d'étudier plus avant ce qui avait été décidé et ce que le CIO avait proposé. Cette réunion a eu lieu le 21 janvier 2016, et je remercie tous ceux qui ont participé à cette rencontre. Ça a été une longue journée fort fructueuse de discussions; vous avez d'ailleurs le procès-verbal dans votre documentation. Suite à cette réunion, un certain nombre de conclusions sont ressorties. Tout d'abord, il fallait que l'on procède à une évaluation financière plus précise de ce que ceci impliquait, avant de poursuivre la discussion. Et on a convenu de retourner au CIO avec une demande qu'ils

financeraient, avec un expert-conseil, un consultant pour faire ça. Le CIO l'a fait par le biais de PwC. Pourquoi PwC? Ils ont déjà été impliqués avec l'ASOIF dans une étude qui a été faite, et ils sont bien au courant des enjeux. Alors ça, c'est une évaluation financière qui va se faire, qui a déjà été entamée. PwC va procéder à une étude préliminaire sur les répercussions financières d'un projet de cette envergure.

À l'avenir, qu'est-ce qu'on propose? Et bien, nous proposons d'agir à deux niveaux différents. D'abord, poursuivre le travail au niveau technique. Il est nécessaire d'avoir une discussion à ce niveau-ci; une discussion sur ce que ceci veut dire, comment faire les choses et ça, c'est une poursuite de la discussion qu'on a eue en janvier. Et à cette fin, nous proposons de garder le groupe de base que nous avons à Genève et d'élargir un petit peu le groupe. Et je répondrai à la deuxième question du Professeur Erdener. À l'heure actuelle, nous avons un groupe qui inclut deux personnes du mouvement sportif. Non, deux personnes de sport individuel, un sport d'équipe. Alors, nous voulons élargir le groupe. Deux membres de sport individuel, deux sports d'équipe. Ajouter deux ONAD à ce groupe, ainsi ils auront une meilleure idée de la façon dont ce programme fonctionne. Un membre de l'Europe, et je peux dire que la Norvège a accepté de participer aux travaux de ce groupe, et un autre représentant des ONAD d'Asie, pour avoir une certaine diversité. Et ça, c'est en discussion à l'heure actuelle. Et ça, ce n'est pas dans mon document. Nous proposons d'inviter à cette réunion l'unité de sport sans dopage, de SportAccord, parce qu'ils sont au courant des enjeux et c'est le modèle qui se rapproche le plus de ce qu'on essaie de discuter ici. Donc ce serait utile d'avoir leur contribution à cette discussion. Alors c'est ce que nous proposons dans le cadre de ces discussions techniques; ces discussions techniques auraient lieu après qu'on aura reçu le rapport de PwC. Il serait bon, à ce moment-là, d'avoir ces discussions dans la foulée du dépôt de ce rapport. Ensuite, il y a d'autres questions qui, elles, sont de nature plus politique et qui sont axées sur les principes. Et ce serait abordé par un groupe différent, un groupe de directeurs qui aurait une couleur un peu plus politique. Ce groupe serait présidé par Madame Valérie Fourneyron. Pour le milieu sportif et le gouvernement, on nommerait cinq membres dans un échancier. Bon, on s'est donné une échéance d'un mois, mais ça pourrait être différent. Si ça vous va mieux. La raison pour laquelle nous proposons de le faire maintenant à la réunion de demain, plus précisément, c'est parce que le timing que nous avons reçu de PwC dans le rapport, c'est que, à la mi-juillet, nous planifions d'avoir la discussion technique après des Jeux olympiques, moment auquel nous aurons l'attention des gens. Donc sans doute en septembre. Et nous n'avons pas d'autres réunions du Conseil de fondation avant novembre. Il serait utile d'avoir le groupe politique prêt pour qu'on puisse entamer notre travail, une fois que le travail technique aura été fait. Alors cela ne commencera qu'une fois que la discussion au niveau technique aura été terminée. Alors voilà, c'est la suggestion pour la voie à suivre. C'est ce dont nous discuterons demain, mais je serai ravi de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier. Questions? Francesco.

M. RICCI BITTI : Non, je pense que j'appuie tout ce qui a été dit, dans l'attitude du CIO; ils appuient l'idée d'avoir une meilleure démarche pour les enquêtes. Connaître la composition des groupes, c'est précieux. Et bon, c'est une question interne, mais je pense qu'il faut que la composition soit très claire, des sports individuels et des sports d'équipe. Il faut que ce soit très bien précisé d'ici demain. Et ensuite, la question du Comité directeur, qui aura une couleur un peu plus politique, nous l'appuyons également. Et l'idée que Valérie appuie ce comité, c'est important. Mais il nous faut connaître le but de ce comité. Alors ce comité directeur traiterait des questions de la façon dont les ONAD et les différentes fédérations devraient collaborer. Le flou demeure, mais l'efficacité du système rejaille sur l'AMA. Alors la coopération entre les deux volets du système, c'est important. J'espère que

ce comité directeur aura pour but principal de régler ces problèmes et de clarifier tout ce flou. Alors quel est le but de ce comité? J'aimerais avoir des éclaircissements là-dessus. Sinon j'appuie tout à fait la démarche.

LE PROFESSEUR ERDENER : Tout d'abord, j'aimerais remercier Olivier pour son explication fort détaillée, mais je me pose une question. Au niveau du Comité directeur, il y a deux représentants de l'ASOIF et des sports des Jeux olympiques d'hiver, et ils pourraient facilement représenter tous les sports olympiques. Il n'est plus nécessaire d'avoir cette subdivision de représentants, entre les représentants de sports individuels ou sports d'équipe. C'est mon avis.

MME WIDVEY : En principe, l'Europe appuie l'idée de créer un tel groupe, une autorité unique de contrôle. Mais la création d'une telle autorité ne doit pas compromettre le rôle de l'AMA comme instance de réglementation unique dans la lutte contre le dopage. Et c'est l'AMA qui a la pleine responsabilité d'établir la surveillance et les standards internationaux. Je pense qu'il est important de le souligner. La création d'une telle autorité unique de contrôle ne pourrait se faire que sous l'autorité de l'AMA, parce que sinon cela pourrait porter ombrage au rôle d'autonomie et d'indépendance de l'AMA. Si cette autorité de contrôle relève uniquement de l'AMA, et bien l'indépendance de l'AMA pourrait être remise en question. Maintenant, la création de ce comité directeur, de ce comité plus politique. Nous avons eu une discussion au niveau des différents gouvernements européens également ce matin, lors de la réunion informelle que nous avons eue. L'Europe est un petit peu sceptique par rapport à la création de ce groupe politique. À l'heure actuelle, nous nous sommes dépêchés pour trouver un nom. Mais lorsqu'il s'agira de créer un nom pour ce groupe politique, eh bien le nom pour ce groupe devrait se faire en septembre, et non pas en juin. Autre commentaire : il n'y aura pas de rapport préliminaire qui sera soumis pour la réunion du Comité exécutif de septembre. Ça se fera plutôt en novembre 2016. Nous avons un certain nombre de mandats, de cas de référence que l'on voudrait mentionner. D'abord, développer une meilleure compréhension de cette autorité de contrôle unique et faire des recommandations sur ses obligations institutionnelles, ses liens avec l'AMA, le CIO, les fédérations internationales et les gouvernements. Deuxièmement, évaluer des modèles d'autorité possibles de contrôle indépendant. Et troisièmement, examiner les implications de la création d'une telle autorité pour l'AMA, pour les fédérations internationales et pour le CIO. Est-ce que ça pourrait être ajouté aux suggestions qui ont été faites? Et si tel était le cas, nous pourrions appuyer l'initiative.

LE PRÉSIDENT : D'autres intervenants?

M. KIMURA : Merci, Monsieur le Président. Nous apprécions la proposition sur la base des détails et des discussions utiles qui ont été faites par le groupe de discussion. Alors, le Japon voudrait examiner cette possibilité de création de cette autorité de contrôle et de Comité directeur sous l'autorité et la présidence de Docteure Valérie Fourneyron. Vu que nous jugeons qu'il est important de considérer la façon d'assurer l'indépendance, la transparence et la reddition de comptes de ces contrôles antidopage. Et le Japon aimerait être impliqué directement dans les discussions comme pays hôte des jeux de Tokyo 2020, et de la Coupe mondiale de Rugby en 2019. Et nous voudrions proposer la candidature du gouvernement japonais comme membre de ce comité directeur, en consultation avec les membres asiatiques du Conseil de fondation. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Tony.

M. ESTANGUET : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais tout simplement ajouter un bref commentaire relativement à cette autorité unique de contrôle, pour m'assurer que les sportifs également soient bien informés de la démarche. Je ne sais pas si c'est une bonne

idée ou pas, que d'ajouter un représentant des sportifs au niveau du Comité directeur. Ce n'est pas nécessairement mon intention, mais au moins avoir un lien avec le Comité des sportifs de l'AMA. Et relativement à un commentaire préalable qui a été fait par mon collègue, je crois pour ce qui a trait aux préoccupations de la communauté des sportifs, pour revenir à ce que Francesco a dit par rapport aux enquêtes, j'aime le principe que l'AMA ait cette instance d'enquête permanente, mais que l'on puisse également faire des contrôles au niveau de l'AMA. Ça ne va que renforcer la crédibilité aux yeux de la communauté des sportifs, la crédibilité de l'AMA. Et je sais que ce n'est pas le premier rôle de l'AMA, mais j'aime l'idée d'amener l'Agence dans ce sens-là. Et je voudrais que l'AMA contrôle plus, enquête plus, je pense que ce serait une bonne façon de travailler sur ses objectifs.

LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Olivier. La gamme des commentaires est vraiment excellente, selon moi.

M. NIGGLI : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de commenter, de réagir vis-à-vis du commentaire de Francesco pour ce qui a trait à la composition du groupe. À l'heure actuelle, nous avons le ski comme sport individuel, avec un rôle double; ça représente le ski et les fédérations d'hiver. Et nous avons le tennis comme sport individuel, qui est représenté également. Nous avons l'ASOIF, qui est représentée comme entité par son directeur. Et nous avons la FIBA, comme sport d'équipe, qui figure également sur la liste. Nous proposons d'ajouter un autre sport d'équipe et nous serions ravis d'avoir les suggestions de la SOIF, une fois après les discussions qu'ils auront eues avec le CIO. Et inclure les ONAD et la DFSU, également, pour avoir l'expertise autour de la table.

J'aimerais répondre à la question de du Professeur Erdener également. À l'heure actuelle nous avons l'ASOIF, qui figure dans ce groupe de travail. Donc on ne parle pas du comité de travail, mais on parle du groupe de travail. Il est important d'avoir des gens qui ont de l'expérience. Nous voulons avoir des personnes qui organisent des programmes de lutte contre le dopage au niveau des fédérations internationales pour qu'on puisse aborder les défis pratiques qui les interpellent. La présence des deux est utile pour ce qui a trait au travail que nous faisons.

Pour répondre à la ministre et pour essayer de faciliter les choses, nous voulons être utiles plus qu'autre chose, il n'y aurait pas de problème à retarder la nomination ou la proposition de candidature et de la retarder jusqu'à septembre. Parce que jusque-là, ce ne sera que du travail technique qui sera effectué.

Le cadre de référence, le mandat, c'est la question qui a été posée par Francesco, le cadre de référence qui émane de la discussion qu'on a eue le 21 janvier. Mais ce mandat n'est pas coulé dans le béton. Si les gouvernements ont d'autres points qu'ils aimeraient ajouter à ce mandat, on pourrait avoir une discussion lors de la réunion du Comité exécutif du mois de septembre et finaliser ce mandat. Alors si les gouvernements veulent nous revenir avec une proposition écrite sur ces modalités, nous serions bien sûr ouverts. Mais pour l'instant, tout ce que j'ai mentionné découle des discussions qu'on a eues en janvier. Alors je réponds également à l'intervention du ministre japonais. Ce sont les principes dont on veut discuter pour l'instant.

Pour conclure, je reviens à Tony, seulement pour dire la façon dont on a proposé les choses. Le Comité directeur offre la possibilité à chacun des partenaires constitutifs d'être un petit peu un organisme qui ressemble beaucoup au Comité exécutif. Sa composition, vous pourrez en discuter entre vous. Je suis fort encouragé par ces discussions, parce qu'on pose les questions précises sur lesquels on aimerait que les gens travaillent. Il y a toute une gamme d'options qui s'offrent à nous et qui ne nous apparaissent peut-être pas de

façon évidente à l'heure actuelle, mais cela représente un changement majeur, un tournant dans notre façon de faire la lutte contre le dopage. Et si on veut le faire, et bien il faut le faire comme il faut. Si on nous demande de le faire, autant le faire comme il faut. Si on veut piloter le tout et que quelqu'un d'autre que soi l'exécute, là aussi, il faut bien faire les choses. Mais toutes ces questions ont été posées. J'en veux pour preuve les commentaires qui ont été faits autour de cette table. Alors nous allons avancer sur cette base.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup pour toutes vos considérations. C'est un projet, comme vous le savez, qui tient à cœur au président du CIO. Et lors du Sommet olympique, on m'a posé la question à savoir si vous allez vous occuper de ça. Et le CIO finance ces discussions, surtout le travail que ça nécessite. Et ils nous diront crûment ce que ça va coûter. Donc il y a une communauté d'intérêts, et d'approbation pour l'avenir.

DÉCISION

La recommandation concernant l'autorité de contrôle unique est approuvée.

– **3.3 Panel sur les questions éthiques**

LE PRÉSIDENT : Dernier point sous le point 3 : alors la question du groupe spécial d'éthique de l'AMA. C'est ce que nous aborderons avant la pause-café.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Je vous offre le rapport du groupe spécial sur l'éthique qui s'est rencontré un peu plus tôt cette année. Nous avons le travail avec un nouveau panel, vous allez voir les CV de chacun des membres. C'est un groupe de personnes très brillantes, qui ont abordé différentes questions dans le cadre de la réunion, et qui envisagent d'avoir des réunions par téléphone sur une base régulière tout au long de l'année. Nous allons vous remettre leur rapport au fur et à mesure. Le rapport et le procès-verbal de ces réunions parlent d'eux-mêmes. Je serais ravi de répondre aux questions que vous pourriez avoir.

LE PRÉSIDENT : Questions, commentaires? Ça va pour tout le monde? Vous êtes satisfaits de ce qu'on planifie de faire? C'est un groupe fort distingué de personnes, et de grand acabit. Nous sommes chanceux de les avoir.

M. RICCI BITTI : Le CIO a la version la plus récente du code médical. Alors il faudrait que le tout soit aligné.

LE PRÉSIDENT : Alors peut-être qu'ils travaillent sur un code qui est un petit peu désuet. Il serait bon qu'ils aient le code le plus récent, le code médical le plus récent du CIO. Est-ce qu'il y a autre chose, David?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : On a été mis au courant de ça et nous allons remettre le modèle le plus récent au comité afin qu'ils ne travaillent sur un ancien code.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du panel sur les questions éthiques.

4. Opérations/gestion

– **4.1 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2019**

LE PRÉSIDENT : Nous passons au point 4. 1. Un bon exemple d'une planification bien faite. Une fois tous les six ans, nous avons une conférence mondiale, n'est-ce pas, c'est la tradition. Donc, 2019.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui, Monsieur le Président. La direction a eu des discussions avec notre président et ce serait effectivement une très bonne idée d'avoir une conférence internationale en 2019, pas simplement parce que l'on a eu des conférences dans le passé, mais parce qu'à Madrid et à Johannesburg, on a parlé de changements aux codes, aux normes. Bon, ce n'est pas quelque chose qu'il convient de faire maintenant, ou en prévision de 2019. Le code actuel a besoin de temps pour faire ses preuves, et cela semble bien fonctionner. Par contre, ce serait une bonne chose d'avoir une conférence mondiale, au moment où il y a des changements de président, d'abord pour dire sa reconnaissance et remercier les présidents sortants, et pour souhaiter la bienvenue au nouveau président. On pourrait avoir une conférence où l'on discutera de questions concernant toute la communauté antidopage. Nous voulons demander au Comité exécutif d'effectuer une recommandation en ce sens au Conseil de fondation. Nous aimerions pouvoir présenter en mai de l'année prochaine une liste des pays hôtes éventuels. C'est notre recommandation, et je serais heureux que cette recommandation soit retenue. On commence à chercher le lieu indiqué.

M. RICCI BITTI : Le mouvement sportif recommande cette idée de conférence mondiale, mais nous appuyons tout à fait ce que vous avez ajouté, à savoir qu'il n'est pas question de revoir le Code. Le Code semble très bien en l'état. La question qui se pose est celle de l'application du Code, un problème dont on parlera à la conférence mondiale. La question de l'unité de contrôle pourrait être à l'ordre du jour de 2019, mais je n'en suis pas sûr.

LE PRÉSIDENT : Bon, je ne veux pas que l'on commence la discussion sur ce point maintenant. Oui, je serais tout à fait heureux de retenir votre proposition, cela pourrait être une énorme manifestation, de peut-être 1 500 à 2 000 personnes. Il faut que ce soit bien organisé, et cela devrait attirer beaucoup de gens. Cela pourrait intéresser un certain nombre de villes, car l'impact économique pourrait être considérable. Nous ferons une recommandation en ce sens demain au Conseil.

Très bien, les deux autres points sont des points classiques, standards. Si vous voulez bien nous les présenter, Monsieur le Directeur général.

DÉCISION

La recommandation de présenter la proposition pour la tenue d'une conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2019 à l'approbation du Conseil de fondation est approuvée.

- **4.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses**

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

- **4.3 Modifications au Registre du Commerce Suisse**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Deux décisions devront être prises demain pour entériner la composition du Conseil.

Ce qui est encore plus important pour comprendre cette modification au registre du commerce, c'est qu'Olivier va me remplacer comme signataire. C'est une question sur laquelle il faudra prendre une décision demain. L'autre point, c'est de recommander au Conseil d'accepter la composition du Conseil. Ceci étant dit, il y a un poste vacant au Conseil

qui n'a pas encore été comblé par l'Europe. L'année dernière, la Russie a été retirée, et avant la prochaine assemblée annuelle, il faudrait donc remédier à la situation.

LE PRÉSIDENT : Nous laisserons les gouvernements européens se prononcer sur la question.

DÉCISION

La modification au registre du
Commerce Suisse est approuvée.

5. Sportifs

– 5.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs

LE PRÉSIDENT : Nous pouvons donc maintenant passer au point 5. Beckie? Vous avez toutes sortes de points à couvrir. Nous sommes heureux de vous avoir, avec le meldonium, et cette unité de contrôle.

MME SCOTT : Je suis contente d'intervenir après la pause-café, j'avais besoin de café. Bonjour. Mon rapport intervient après la réunion du Comité qui a eu lieu dans ma ville pendant deux jours en mars. Je parlerai des activités de sensibilisation et d'information, avant de parler des résultats, le deuxième jour de la réunion. Nous avons rencontré un groupe de skieurs et leurs entraîneurs, et les membres du Comité ont pu suivre quelques cours de ski et on a même participé à certaines manifestations de ski, dans le cadre de programmes, ce qui était très amusant. Mais c'était également très important. L'entraîneuse m'a contactée plus tard, me disant que cette réunion l'avait particulièrement intéressée. Et maintenant, elle va chercher des informations sur le site Web pour trouver des renseignements qu'elle peut distribuer aux jeunes, qui s'intéressent à la question de lutte contre le dopage. J'ai pu voir de moi-même l'efficacité de ce programme, ce programme de sensibilisation, en tout cas pour ce groupe cela a été très utile, et je suis très heureuse des résultats que nous avons eus. J'ai vu chez nous beaucoup de tuques vertes. C'est intéressant de voir ça chez les jeunes, pour la génération montante.

Il y a eu cette lettre ouverte qui a été envoyée pour demander de maintenir l'enquête ouverte, et répondant également à la lettre concernant les déclencheurs d'alertes. Nous avons envoyé une première lettre et nous avons été déçus par le manque de réaction. On avait eu ce rapport de 300 pages, qui présentait de façon très détaillée et approfondie les triches. Dans ce rapport, on avait décrit cette culture de triche, et on a mentionné à plusieurs occasions à quel point il avait été impossible de garder un système qui soit simplement à la disposition de certains sports. On a vu qu'il n'y a qu'un petit pourcentage des athlètes qui sont confrontés aux conséquences de leurs actes. C'est incompréhensible. Le manque d'action et de suivi combiné au sentiment de plus en plus fort chez les athlètes qu'il y avait bien des leaders du sport qui voulaient juste oublier cette question amenaient une grande quantité de lettres et de messages qui nous ont été adressés; ces messages qui venaient des athlètes et des sportifs partout dans le monde, nous demandaient à nous et aux représentants des athlètes d'agir davantage. Ils nous demandaient d'en faire plus, ils nous demandaient vraiment de défendre les droits des athlètes eux-mêmes, de les défendre et de les protéger. Nous avons reçu des communications des athlètes de tous les sports du monde, incluant la Fédération internationale de ski, l'IBSF, l'USOC, les Comités olympiques nationaux d'Allemagne, du Canada, dans la natation, le curling... Je pourrais continuer à mentionner tous ceux qui nous ont contactés, mais je m'en tiens à cela. Je veux simplement souligner le fait que la nationalité, le sport, ne semblent pas être un facteur significatif dans ce mouvement. Les athlètes veulent que les athlètes, comme légitimes sportifs, soient protégés. Il est essentiel d'avoir la collaboration et la conviction des athlètes, si l'on veut un sport propre. Nous demandons plus d'actions. Nous maintenons notre position, la protection des athlètes propres et du sport juste doit être à l'avant-garde

et doit être au centre de toutes les décisions. L'AMA devrait avoir la possibilité d'imposer des sanctions et nous encourageons l'AMA à continuer à pousser des enquêtes, à chercher d'autres moyens pour recueillir les informations nécessaires pour restaurer la confiance et la foi de ces athlètes propres.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Beckie, merci. Avez-vous des observations? Olivier. Voulez-vous intervenir? Tony, pardon.

M. ESTANGUET : Je vais parler en français. Merci Beckie pour ce rapport. Je tenais effectivement à venir soutenir les principales propositions de ce rapport de la Commission des athlètes. Je voudrais également être le relais de l'inquiétude qui monte aujourd'hui au sein des athlètes. Je pense qu'il y a un réel défi à relever concernant la confiance que les athlètes ont envers le système antidopage, et sur l'efficacité des institutions antidopage. Et c'est pour ça que je pense que ce que Becky propose dans son rapport, et qui me paraît vraiment fondamental, est vraiment d'étendre toutes les enquêtes et d'avoir ce comité d'investigation permanent au sein de l'AMA. Je pense que c'est quelque chose de fort, je pense que c'est quelque chose qui doit être mis en place même si on n'a pas tout le temps les informations qui nous paraissent nécessaires pour déclencher une investigation. Je pense que d'avoir une position forte sur le fait qu'il y a un département des investigations permanent à l'AMA, c'est un moyen dissuasif très efficace, qui vient renforcer la lutte. Sur les sanctions, également, je ne peux que me joindre à ce que dit Becky. Je pense qu'aujourd'hui nous devons, nous, Comité exécutif et Foundation Board, réfléchir sur un vrai dispositif de sanctions dissuasives. Il faut aller plus loin et trouver les bons leviers. Je pense qu'il faut être beaucoup plus forts sur les sanctions en termes d'entourage. Il y a plein de choses à imaginer : sur les accréditations pendant les Jeux olympiques, sur un certain nombre de dispositifs... Je pense que l'on doit aller beaucoup plus loin sur les sanctions, sur les listes et les couleurs non conformes, sur les pénalités financières, bien évidemment, sur le fait de retirer des athlètes des compétitions. Je pense qu'on se doit aujourd'hui d'élaborer une vraie stratégie forte sur des sanctions et je pense que les athlètes seront preneurs de ce point-là. Et puis dernier point, c'est effectivement sur la transparence. Je pense qu'aujourd'hui les athlètes attendent davantage de transparence. Il y a tout de même des suspicions fortes contre les autorités antidopage et on doit tout faire pour continuer à renforcer cette indépendance et notre efficacité au quotidien. La notion de laboratoire, notamment, est aussi une préoccupation des athlètes, de savoir qu'il y a encore des régions dans le monde, aujourd'hui, où on n'a pas de laboratoires en place. Je pense que c'est quelque chose qui doit revenir aussi en complément. Et puis le dernier point qui revient souvent au sein de la communauté des athlètes, c'est tout le côté éducation et prévention. Comment en vient-on, effectivement, on en a déjà parlé ce matin, à venir simplifier et à faire de la pédagogie auprès des athlètes pour faire en sorte que cette complexité de la lutte antidopage soit plus facilement compréhensible. Je pense qu'on a un vrai effort à faire, en termes d'éducation et de communication positives. On est régulièrement attaqué avec des campagnes médias. Je pense que, en parallèle, on se doit aussi de mener une communication positive sur la lutte antidopage avec des ambassadeurs, notamment lors des grandes compétitions. Merci.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres observations?

M. NIGGLI : Monsieur le Président, de ce point de vue, pour la direction, je dirais à Beckie et à Tony que nous sommes tout à fait décidés à faire ce qu'il faut pour l'athlète propre. Nous préparons ce qui devrait être une réponse complète à cet appel pour nous permettre de faire face à la situation de façon efficace, et cela inclura toutes sortes de choses. Entre autres, bien sûr, renforcer nos services, notre département d'enquêtes. Vous l'avez vu sur notre site Web, nous sommes en train de recruter quelqu'un pour diriger ce service. Une fois que cette personne sera recrutée, elle devra donc s'assurer de s'entourer d'une équipe efficace, ce sera une priorité. Nous avons également un programme pour dénoncer les programmes pour les déclencheurs d'alertes. Il faut que la personne qui dirigera ce service soit d'accord avec ce programme. Tout cela pourrait être retrouvé sur notre site. Nous

mettrons également des formulaires de contrôle de dopage qui seront dans le système ADAMS. On nous dit que le passeport est une source d'informations extrêmement précieuse. On va renforcer notre programme de conformité et d'enquêtes, tout cela sera lié. Alors, on va faire tout ce que l'on peut, tout ce qu'il sera possible de faire pour obtenir les résultats voulus. Et bien sûr, chaque fois que ce sera nécessaire, nous ferons des enquêtes. Nous avons suivi les allégations qui ont été faites, avec la FINA également. Nous avons convenu du fait qu'il fallait poursuivre des enquêtes suite aux allégations après le programme. Nous avons également décidé d'assurer un suivi avec les enquêtes voulues, pour s'assurer de l'engagement total de la direction.

LE PRÉSIDENT : La seule chose que je voudrais ajouter, alors que l'on parlera des améliorations apportées au programme de conformité, c'est qu'il faudra voir si nous avons le pouvoir nécessaire pour intervenir. Par exemple, dire à la France : « vous n'êtes pas en conformité ». C'est ce que l'on aimerait avoir idéalement, mais c'est tout un débat qui doit se dérouler d'abord. Est-ce que l'on pourra le faire? Il y aura des réponses, qui seront diffusées par CBS. C'est important de réagir très vite. Merci.

M. MOSES : Je voudrais dire que je suis d'accord avec ce qu'ont dit Beckie et Tony. À quel point il est important de protéger l'athlète propre! Et à quel point il est important de représenter les athlètes! Avec la nécessité de se doter des outils nécessaires dont a parlé Olivier. Je ne suis pas un athlète, mais je me mets à la place des athlètes. Il est tout à fait logique que les athlètes aient des doutes, se méfient, après ce qui s'est passé en Russie. Ils ont peut-être l'impression que les tests voulus ne se déroulent pas. Ils veulent des explications, mais ils n'ont pas toutes les informations. Les informations existaient au sein de l'AMA et de ceux qui font les enquêtes. Cette année est une année extrêmement importante pour les athlètes qui font de l'athlétisme. Ces rencontres sont vraiment des points essentiels de leur vie. Alors, il faut comprendre la position de ces athlètes. Et pour eux, ils sont bouleversés par ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent, à la lecture de certaines révélations que l'on peut avoir, certaines émissions, telles que par exemple le programme 60 minutes. Mais ils veulent être sûrs de jouer selon des règles juste pour tout le monde. On a entendu d'énormes allégations. L'AMA doit faire quelque chose. Le CIO et toutes les parties concernées doivent faire le nécessaire pour préserver la confiance des athlètes. Cette confiance qui semble être absente aux États-Unis et un peu partout dans le monde, c'est ce que j'entends de la bouche des athlètes. Ils disent que c'est cette année qui compte, c'est l'année la plus importante. Alors, vous dites : « on fait ce qu'on peut, on fait le maximum », mais ça ne suffit pas. Pour le moment, on voit que les athlètes perdent confiance, ils ne sont pas sûrs de pouvoir vraiment faire une concurrence selon les règles de l'art aux Jeux olympiques. Il faut penser à tout cela. Cette année, il est peut-être tard pour regagner la confiance des athlètes, mais peut-être que pour l'année prochaine, pour les deux prochaines années, il va falloir penser à ce que pense l'athlète de tout cela. Il ne faut pas qu'il renonce et qu'il soit complètement découragé en se disant « bon, ça n'est pas sérieux, tous ces contrôles aux Jeux olympiques, ces contrôles en Russie », et que finalement, il soit complètement découragé et qu'il n'y croit plus. C'est un danger. Pendant combien de temps pensez-vous que les athlètes vont continuer à avoir confiance, alors que tout ce qu'ils lisent, tout ce qu'ils voient, dans le domaine public, va dans le sens contraire? On peut se demander comment régler les problèmes, comment appliquer des programmes, mais en fait on ne peut que reconnaître la réalité, à savoir que les athlètes perdent confiance. Ils ont l'impression que vous ne pourrez jamais remédier aux problèmes qui se posent depuis quatre, cinq ans.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires? Nous avons reçu une lettre concernant les faits pour la Russie. Cette organisation a consacré beaucoup de temps, avec le CIO, pour préparer les Jeux de Rio. On a fait vraiment le maximum pour avoir un laboratoire de calibre supérieur, qui pourrait regagner la confiance. Et j'espère que le message que vous nous avez donné sera corrigé par la réalité que nous observerons à Rio, et que vous êtes satisfaits des réactions.

Des questions? Merci, Francesco.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs

6. Finance

M. RICCI BITTI : Je vais vous présenter les documents financiers le plus rapidement possible, mais je serai à votre disposition pour répondre aux questions avec les autres. Avant que je commence mon rapport, nous avons deux choses que nous devons faire en qualité de Comité des finances, c'est de revoir et soumettre des recommandations pour la fin de l'année 2015. Et c'est une recommandation que nous devons faire demain au Conseil de fondation. Il faut revoir et approuver ce que nous allons recommander, aujourd'hui, et aussi entendre le rapport des auditeurs.

– 6.1 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI : On commence avec le 6.1. Je serai concis. On a reçu des contributions déjà ce matin. Nous sommes en meilleure posture par rapport à il y a quelques semaines.

C'est 81,2 % du montant budgété des contributions des gouvernements qui a été reçu jusqu'à présent. On a fait une ventilation par régions, nous ne voulons pas nécessairement que certains aient honte. En Europe, il nous manque 1,7 million. Il y a encore des pays qui n'ont pas envoyé leur contribution : l'Italie et l'Espagne, vous voyez, j'ai mentionné mon pays d'abord. Le Qatar, les Émirats arabes unis, le Bahreïn sont ces pays qui n'ont pas encore envoyé leur contribution. Il y a l'Amérique du Sud, on a quelques inquiétudes, et le Brésil, l'Argentine et le Vénézuéla. Et en Afrique, il y a l'Afrique du Sud, le Maroc et la Côte d'Ivoire. Mais pour le reste, tout va bien, grosso modo, nous sommes même en meilleure posture cette année, par rapport à l'année dernière. Il y a eu des contributions supplémentaires reçues jusqu'à maintenant. Nous avons reçu 236 000, 237 000 \$ de contributions supplémentaires. Nous remercions le Japon et le Koweït. C'est une recommandation que j'avais faite en discutant de la question avec la direction. Nous vous remercions beaucoup pour ces contributions, surtout lorsqu'on doit se concentrer sur une activité donnée. Par exemple la Russie, pour l'instant ils ne sont pas motivés, alors ils ne sont pas tellement prêts à faire leur contribution. Nous remercions le Japon d'avoir fait cette contribution additionnelle.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO

– 6.2 Comptes de fin d'exercice 2015

M. RICCI BITTI : Nous passons maintenant au point 6.2. Ce sont les comptes de fin d'année. Nous avons 99 % des contributions à recevoir des autorités publiques, même niveau que l'année précédente. Nous avons également reçu 716 000 \$ additionnels. C'est toujours les mêmes, et cela inclut la Russie, cette année. Je crois que vous avez la ventilation des sommes contribuées, ce que j'appelle les contributions volontaires. Pour l'AMA, ce n'était pas vraiment une bonne année, surtout pour les chiffres extérieurs. Il y a eu plus de dépenses et donc certaines pertes par rapport à ce qui a été budgété. Éléments majeurs : le taux de change, ça représente 2 millions; et ensuite, excédents des dépenses de la Commission d'enquête, les dépenses sont un petit peu plus élevées, pas tellement, mais quand même, par rapport à ce qui a été budgété. Ce qui nous a amenés aux chiffres-clés : qu'on est en position négative de 1,166, au lieu d'avoir un profit de 1,133. C'est une différence de 2,2 millions. Je répète, c'est très important. La perte due au taux ne change, ce ne sont pas des pertes réalisés et ça n'affecte par les caisses et les fonds. Mais il faut

soumettre les comptes et il faut mentionner cette perte. Quand on perd plus de 5 %, il faut absolument se pencher sur la question. Et nous avons décidé de minimiser l'impact du taux de change. Nous pensons adopter une nouvelle stratégie financière, non pas acheter le dollar canadien, lorsque nécessaire, mais il faut établir ce qu'il nous faut avoir pour nos activités mensuelles afin d'éviter ce genre de situation. C'est une perte non réalisée, mais ça ne paraît pas bien, c'est trop gros et c'est la deuxième année que nous dépassons ce 5 % de nos chiffres. Même si c'est un élément de comptabilité, même si ce n'est pas de l'argent sonnante et trébuchant, il faut quand même faire quelque chose et nous avons décidé de faire quelque chose à partir de cette année. Alors il faut travailler sur la question, un mois après l'autre. Les dépenses en capitaux, en immobilisations : 3 millions, comme vous pouvez le constater, les chiffres de profits et pertes, 3 457 000 par rapport à ce qui a été budgété. Donc ça fait 534 000 de moins que la somme budgétée. Il faut se rappeler également que tout ceci a été complété en 2015, c'est-à-dire qu'il y a deux éléments, deux projets qui ne sont pas encore terminés. Donc il y aura report à l'année prochaine. L'éducation en ligne et le petit quiz de conformité, ce sera également mentionné dans le budget de l'année prochaine. Vous avez tous les détails, mais vous pouvez le constater, malgré cette perte due au taux de change, il nous manque 270 000 et aussi l'utilisation de contentieux, à partir de notre fonds de réserve. C'est important de toujours se retrouver sous les 500 000. En anticipation de ce que je vais dire par rapport au budget, notre budget est équilibré parce qu'il ne faut pas oublier les dépenses en immobilisations. L'AMA est une organisation qui a besoin d'investir, dans le programme ADAMS, la mise en œuvre du Code, etc. Nous sommes un groupe qui doit examiner les questions de conformité, alors vous ne pouvez pas arrêter juste du côté profits et pertes, il faut aller plus bas. Cela veut dire que parfois, le budget ne semble pas équilibré, et pourtant, il l'est même plus. Avec ces commentaires, je suis prêt à répondre à vos questions. J'ai un commentaire général à faire. La position générale de l'AMA est stable, mais comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois ce matin, je suis désolé, mais il faut avoir plus d'activités. Nous avons le Comité permanent d'enquêtes, et à mon avis, il est impératif d'avoir plus de fonds. Parce que ça, c'est quelque chose qu'il faut anticiper ou mettre dans le budget, pas nécessairement aux comptes tels qu'ils figurent aujourd'hui. Il faut absolument améliorer notre réserve en argent liquide et le financement pour l'année prochaine.

Un dernier point très important également : le rapport des auditeurs est mieux que jamais. Aucun commentaire négatif n'a été fait sur notre façon de procéder et j'aimerais remercier la direction, surtout Maria Pisani qui est en charge des finances. Tout est beau et propre, même sur papier. C'est un rapport on ne peut plus positif, et je remercie le groupe responsable des finances. Voici mes commentaires sur les activités de fin d'année.

Je demande au président de tenir un vote afin que nous puissions soumettre notre recommandation, si personne n'a de questions à poser.

LE PRÉSIDENT : Êtes-vous d'accord à ce que nous soumettions ceci au Conseil de fondation, tel que présenté?

Merci, nous passons au point 6.3. Ce sont les comptes trimestriels.

DÉCISION

La proposition de présenter les Comptes 2015 à l'approbation du Conseil de fondation est approuvée.

– 6.3 Comptes trimestriels 2016 (premier trimestre)

M. RICCI BITTI : Certains chiffres sont positifs. Comme vous le savez, nous recevons habituellement le gros des contributions durant la première partie de l'année, mais nous dépensons ces sommes d'une façon plus répartie. Il y a un profil mentionné de 11 millions, mais il ne faut pas rêver en couleur, c'est simplement parce qu'on a reçu tout l'argent au

début de l'année. Mais les dépenses jusqu'ici, surtout les grosses dépenses, contribuaient au symposium des ADO, vous avez le groupe de travail sur les questions éthiques, le Comité de révision. Il faut revoir le budget de 2016. En ce qui concerne le Comité des finances et d'administration, il y a une réunion spéciale qui normalement se déroule en juillet et nous allons examiner les variantes. Et nous aurons un rapport plus détaillé pour vous à la réunion de septembre. Notre position liquide, la trésorerie, est bonne. Pour les sommes disponibles, nous sommes autour de 16. Ce n'est pas la fin de l'année, mais c'est encourageant de voir que nous ne sommes pas à risque. Voilà mon commentaire. Quant au rapport trimestriel, vous avez tous les chiffres à l'appui, vous voyez très bien ce qui se passe, ou ce qui s'est passé au cours des trois derniers mois.

– DÉCISION

- Il est pris note des comptes trimestriels 2016.

– **6.4 Budget 2017 – planification préliminaire**

M. RICCI BITTI : Je me suis plutôt penché sur le 6.4, c'est-à-dire l'avant-projet de budget pour 2017. Dans les documents que vous avez reçus, il y a des possibilités qu'on vous a soumises, il y aura des ajouts apportés après la réunion de juillet. J'ai analysé ces options hier. J'ai fait une analyse en profondeur. Je ne sais pas quels documents on vous a envoyés, mais je crois que l'option de 5 % doit également être ajoutée. Quand on se préparera pour l'avant-projet de budget de 2017, il faudra examiner ces questions en profondeur, on le fera au mois de juillet. Mais j'anticipe déjà, la direction et moi-même, nous croyons que l'augmentation minimale devrait être de 4 ou 5 %. Ma proposition à moi serait de 5 %, et ça inclurait plus ou moins 2 % des dépenses pour des gens qui sont nommés comme nous, pour que ça ne revienne pas à la malle. Donc ce serait 2 %. Et je vous dis que 4 % ne suffisent pas, l'option de 4 % qui a été préparée et calculée. Le Comité des finances va examiner cela plus en détail, parce que la possibilité d'une augmentation de 4 % veut dire déjà que notre réserve en argent liquide baissera de 6,62. C'est-à-dire 600 062, c'est plus élevé que les 500 000 que nous avons établis comme étant notre limite à nous. Rappelez-vous que du point de vue des réserves, le Comité des finances a dit qu'il nous fallait un peu plus de réserves parce que pour un organisme comme nous, avoir des réserves pour fonctionner pendant deux mois ne suffit pas. Il faut décider des réserves qu'il nous faut. Il y en a qui pensent qu'il faut peut-être en avoir pour plus longtemps. Dépendamment de si l'on veut avoir encore des activités pendant six mois ou un an, pas nécessairement avoir un portefeuille d'investissements, mais vous savez, couvrir deux mois d'activités ne suffit pas. Il en faut plus. Je ne sais pas si on en aura assez avec une augmentation de 4 %. Mon point de vue, en qualité de collègue, je dirais 5 %. Si vous revenez à l'AMA, c'est vraiment le minimum qu'il nous faut pour l'année prochaine. Sinon, il nous faudra limiter certaines activités. Je ne crois pas que l'on veuille faire ça. Nous avons les athlètes et d'autres parties prenantes, tout le monde demande d'en faire plus. Et c'est un travail de haute qualité et de haute voltige. On ne peut pas compter sur des gens qui ne sont pas des professionnels, au contraire, il faut avoir des gens qui sont très qualifiés. Je crois qu'avec la permission du Comité des finances, après la réunion de juillet, lorsqu'on va se réunir et qu'on va examiner tous les facteurs, j'espère alors que ce 5 % sera soumis et accepté. Ce sera un budget équilibré. Car justement, une augmentation de 5 % représente un budget équilibré. Ceci étant dit et annoncé, je conclus mon rapport. Je vous renvoie aux prochains rapports que je ferai en septembre, après cette réunion du Comité. Ce 5 %, je vous rassure, inclut le retour des frais de voyage et la location pour le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Donc le 5 % inclut tout cela. Requête faite par le CIO, et c'est également inclus dans ce 5 %. J'espère que j'ai été suffisamment clair. Monsieur le Président, je m'en remets à vous.

LE PRÉSIDENT : C'est bien, si vous avez des commentaires quant au rapport de Francesco, c'est le moment de les faire.

MME WIDVEY : Merci Francesco, très impressionnant, votre rapport. Pour ce qui est des comptes de fin d'année 2015, tout va bien, on n'a pas de questions là-dessus. Mais quant

au budget, quelques petits points à faire valoir. Vous dites que l'AMA doit continuer d'avoir un budget équilibré, de l'avoir également pour 2017. Nous aimerions avoir plusieurs scénarios. Je vous entends, vous dites que ce sera le Comité des finances, après sa réunion de juillet, qui va fort probablement faire une recommandation de 5 %, mais je vous encourage à proposer différents scénarios. Et incluant une augmentation de 0 %, car il pourrait y avoir des situations où l'AMA se verra confrontée à différents défis pour 2017, en montant. L'Europe a demandé à l'AMA de suffisamment justifier ses demandes, d'établir ses priorités, selon lesquelles ses ressources seront utilisées et comment cela va nous aider dans notre lutte à avoir des sports propres. Car nous n'allons pas pouvoir continuer à fonctionner si on n'a pas suffisamment d'argent dans le fonds. Et je voudrais voir ça également. Je crois comprendre que vous allez discuter de tout cela pour savoir comment financer toutes nos activités à l'avenir. Est-ce qu'on pourrait peut-être avoir un plan pour les trois à cinq prochaines années, avec des propositions de la marche à suivre, de la direction à prendre? Est-ce que vous pourriez nous donner quelque chose de ce genre? Ce serait bien de savoir combien d'argent vous vous attendez à recevoir, et ce dont vous aurez besoin. Ainsi, nous saurons vraiment comment répartir ces sommes à l'avenir. Si on se retrouve en automne, au moment où il faut faire une proposition pour 2017, vous parlez de 4 à 5 %, moi je demanderai à mes collègues si c'est la bonne priorité, de dépenser 3 % à réinvestir, par rapport au remboursement des frais de voyage. Est-ce que c'est la bonne priorité? Si on dit que c'est nécessaire d'augmenter le budget, à ce moment-là, est-ce qu'on ne devrait pas l'utiliser différemment? Bien, je ne pense pas que vous vous en tiriez de façon aussi légère.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il quelqu'un d'autre qui aimerait faire un commentaire? Oui, allez-y.

PROFESSEUR ERDENER : Au nom du mouvement olympique, je dois vous dire que j'appuie complètement la proposition de Francesco.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il quelqu'un d'autre? Je crois que Francesco va réagir.

M. RICCI BITTI : Je crois que tout ce qui a été dit par notre collègue, elle a parfaitement raison, c'est vrai. Nous établissons des priorités chaque année. Mais la seule façon d'aller vers la direction que vous proposez, c'est de changer les activités ou de les limiter. Alors si on augmente nos activités, et bien il faut plus d'argent. Si vous voulez couper certaines activités, et bien, voilà. Il y a une certaine contradiction. L'Europe est très exigeante. Les gens du gouvernement exigent beaucoup, mais ils ne veulent pas financer les activités. Ils veulent un budget « augmentation zéro ». Alors moi, en tant qu'ex-homme d'affaires, je n'arrive pas à comprendre ça. Mais ayant dit cela, établir les priorités comme il se doit, je crois que la direction le fait tous les jours, il faut le respecter. Mais pour régler ce problème, comme vous l'avez dit, c'est très simple, il faut couper dans les activités. Et nous allons nous pencher là-dessus. Bien gérer de l'argent, c'est comme la poule et l'œuf.

On parle des frais de voyage, ça, c'est un point important. L'argent sera dépensé de toute façon. C'est une question de forme, mais pas de fond. Désolé de vous le répéter, nous croyons fortement, au CIO, que dans un groupe comme l'AMA, il faut que les gens soient remboursés par le groupe lui-même, et réduire cette imputabilité au groupe que vous représentez. Lorsque nous sommes à cette table, nous sommes l'AMA, pas le mouvement sportif ou le gouvernement. Ce n'est pas une question d'argent. Vous êtes quelqu'un qui travaillez à un niveau très élevé au gouvernement, ce n'est pas une question d'argent. Essayer de savoir qui va défrayer quoi. Mais c'est fort juste que l'AMA défraie les dépenses comme toute autre association internationale. Des frais, les dépenses de ses membres. C'est juste une question de principe, en fait. L'autre, c'est à nous de décider là où on veut effectuer des coupures. Mais en général, on nous demande de faire de plus en plus de choses, pas moins de choses. Donc je peux vous dire que je suis l'un de ceux qui sont assis autour de cette table depuis assez longtemps, aussi longtemps que Craig, je pense. Alors, nous avons fait des choses avec peu, et laissez-moi vous dire que les membres de la

direction se sont vraiment bien débrouillés du temps de Monsieur Howman. Je peux vous dire que l'AMA a fait des miracles avec l'argent qu'il leur était disponible.

LE PRÉSIDENT : Merci, Francesco. J'ai bien hâte d'entendre les débats du Comité des finances. Bien, je crois que demain, encore une fois, comme il y aura beaucoup de représentants des médias, il faut absolument mentionner quelles sont les difficultés qui confrontent une organisation, surtout quand il y a de gros changements dans le taux de change. Et ça, c'est strictement à cause du dollar canadien et de sa position quant au taux de change. Je crois qu'il faut aller de l'avant.

DÉCISION

Il est pris note de la planification préliminaire du budget 2017.

7. Éducation

Point 7, c'est l'éducation. Edwin. Votre rapport, s'il vous plaît?

– 7.1 Rapport du président du Comité Éducation

M. MOSES : Nous venons d'avoir une réunion à la fin mars, dans cette même salle, une réunion extrêmement productive. Comme vous le savez, la question du dopage dans le sport attire de plus en plus d'intérêt. L'athlète propre est un sujet qui attire de plus en plus l'attention sur la question de la lutte contre le dopage. En tant que Comité de l'éducation, nous voulons privilégier une éducation axée sur la valeur, en mettant l'accent sur les dimensions psychologiques. Quels sont les différents points d'intervention efficaces? Quels sont les différents points de pression chez l'athlète, que l'on pourrait utiliser pour faire de la prévention, pour amener les athlètes à comprendre ce qui est important? Il est effectivement important de lutter contre le dopage. Nous avons Andréanne Morin, une représentante du Comité des sportifs qui était là. Elle nous a donné des informations concernant la réunion du Comité des sportifs et nous a donné également le point de vue des athlètes concernant l'éducation. Le Comité d'éducation regroupe des gens d'horizons différents, qui représentent l'éducation, les sciences, la recherche, le monde sportif. On a pu entendre des points de vue très divers, et c'est très intéressant pour décider du programme, ce Comité de l'éducation et le Comité des athlètes doivent travailler en collaboration très étroite. Pour nous, c'est très important. C'est en fait le point de contact le plus important au sein de l'AMA. L'équipe de Rob a fait un travail excellent en matière d'éducation.

C'était très important d'obtenir ces fonds. Cela nous a permis de faire cette recherche novatrice tournée vers l'avenir. Il nous faut plus de personnel, plus de ressources, pour faire la recherche qui s'impose. Une recherche très spécifique, tout à fait d'actualité, dans l'air du temps. Que peut-on faire pour empêcher l'athlète de prendre des drogues? Pas simplement parce qu'il ne faut pas le faire. Mais plutôt à cause de la dimension morale, à cause également de l'esprit du sport. Pour l'avenir, c'est en ce sens qu'il faudra travailler si l'on veut faire en sorte que les athlètes puissent dire non beaucoup plus souvent à ceux qui essaient de les convaincre de prendre des drogues et de suivre une autre voie que celle que nous souhaitons.

Maintenant pour ce qui est du type de recherche que nous faisons, les programmes de l'éducation que nous recommandons, il faut être très disciplinés et très prudents dans l'évaluation de l'éducation et de la conformité. Il y a des choses qui peuvent être faites, qui reposent sur cette approche basée sur les valeurs. Ce sont des choses qui peuvent être faites par les gouvernements et par le monde sportif, des choses que l'on peut faire auprès des jeunes, des choses que les gouvernements peuvent faire également. On a essayé de voir où les gouvernements pourraient utiliser les ressources de l'AMA pour agir. Tout le travail doit se faire dans un cadre de partenariat; les organisations de dopage doivent se

doter de comités d'athlètes. Dans bien des organisations, il existe de tels comités, c'est vrai, mais il y a un certain nombre de milieux, de sphères, où les athlètes ne sont pas assez présents. Et je pense qu'il faudrait qu'il y ait plus de participation de comités d'athlètes pour ce qui est de l'éducation au niveau des fédérations nationales, par exemple. On pourrait bien sûr utiliser plus de ressources financières en personnel.

De façon générale, le contrôle et les tests sont les choses les plus importantes pour les athlètes, après, bien sûr, la participation aux compétitions. L'éducation doit se faire en comportant une dimension de responsabilité, de reddition de comptes. Il ne s'agit pas simplement de tester et de contrôler en tout temps, il faut également former et éduquer. L'éducation doit être tout aussi importante que le contrôle partout dans le monde.

La prévention. Du côté biochimique, du côté des contrôles, le modèle déterministe de perception du docteur Bauer, pour déterminer qui va faire partie de cette banque de contrôle. On fait la même chose du côté éducation. Il y a toutes sortes de raisons qui peuvent intervenir, c'est-à-dire à des facteurs socioéducatifs, moraux, etc. Il faut prendre les statistiques qui peuvent permettre de voir combien d'athlètes pourront être vulnérables et à risque. On peut voir à partir des statistiques quels sont les athlètes qui sont les plus vulnérables, et ensuite voir quelles seraient les conséquences. Du point de vue de l'éducation, ça peut avoir également des répercussions. L'éducation et les contrôles sont des choses qui se font de façon séparée, mais si l'on fait partie du Comité de l'éducation, il est important de voir la recherche qui se fait. Le docteur Bower a mis au point cette approche probabiliste basée sur des statistiques, permettant de voir quels sont les risques pour un athlète. De prendre des drogues puis de se faire attraper. Ça, c'est peut-être un élément qui peut être très important dans la communication, et qui nous permettra également de voir pourquoi les athlètes peuvent être tentés de prendre des drogues, et de déterminer pourquoi ils ne doivent pas le faire, en suivant le risque, en suivant les conséquences.

Les questionnaires, les sondages sur la lutte antidopage vont être élargis à d'autres pays, plus particulièrement dans les endroits où les athlètes n'ont pas de services d'information, n'ont pas l'éducation, donc il faut aller toucher ces athlètes avec ces informations.

LE PRÉSIDENT : Merci, Edwin. Avez-vous des questions à poser à Edwin? Aura-t-on accès à la recherche du docteur Bower?

M. MOSES : Il y a beaucoup d'analyses statistiques, bien sûr, mais il essaie de fouiller ces statistiques et cela permet pratiquement de déterminer combien de résultats positifs on va avoir, combien d'athlètes vont être vulnérables à cause de paramètres de départ. C'est très intéressant. Il y a quelques semaines, j'ai vu les projections. On avait d'un côté les données biochimiques et d'un autre côté, les données psychologiques. C'était fascinant de voir à quel point les deux étaient parallèles.

LE PRÉSIDENT : Oui, avez-vous d'autres questions? Oui, Tony.

M. ESTANGUET : Merci de ce rapport. Je voudrais féliciter votre comité pour tous ces programmes, pour tous ces outils qui ont été élaborés. Je voudrais revenir sur un commentaire que vous avez fait à propos du réseau des athlètes, du Comité des athlètes. Dans le Comité des athlètes, au niveau du CIO, nous avons essayé effectivement de renforcer le travail en collaboration avec le Comité des athlètes, la fédération internationale et le comité olympique. Nous essayons de collaborer et nous voulons voir comment nous pouvons mieux travailler entre votre comité et le Comité Olympique International. On a essayé de lancer un centre où on pourra regrouper toutes les informations dans un dépôt d'informations. On aimerait obtenir plus d'informations de votre comité pour pousser l'information sur ce noyau, sur ce centre d'échange d'informations. Cela permettra de toucher plus d'informations un peu partout.

LE PRÉSIDENT : Merci, Edwin, voulez-vous réagir?

M. MOSES : Nous avons un outil que l'on pourra mettre à votre disposition, que l'on mettra à la disposition de votre fédération et des fédérations internationales. Pour acheminer cette information, je parle avec bien des athlètes qui ont accès à toute la technologie, comme au Canada, aux États-Unis, en Europe de l'Ouest. Pour tous les athlètes qui ont le téléphone, qui peuvent accéder à Internet, ils peuvent aller faire des recherches et chercher des renseignements sur le site de l'AMA. Mais dans bien des pays, cela n'existe pas. Les athlètes ne disposent pas de tous ces outils. Dans plusieurs pays en Asie, en Afrique, certains n'ont pas les outils nécessaires pour accéder à ces informations, ils n'ont personne de disponible pour faire les recherches voulues, pour s'occuper de ce genre de questions. Soit dit en passant, je sais que ça demande beaucoup pour élaborer un programme de ce genre, mais j'aimerais vraiment voir une liste de tous ces athlètes de calibre international, et déterminer ensuite qui est le responsable de la communication et de l'information de ces personnes. Peut-être des chefs d'équipes, dans les fédérations internationales, il doit y avoir un moyen de s'assurer que quelqu'un sera responsable de la communication et des informations voulues à ces athlètes. Je ne sais pas comment on pourra le faire. De cette façon-là, on n'aura pas le genre d'argument qui vous dit « je ne savais pas », « personne ne m'a tenu au courant », « personne ne m'avait informé ou averti ». Essayer de minimiser ce genre de risque.

LE PRÉSIDENT : Pour répondre à vos observations, nous avons reçu 200,000 \$ d'Olympic Solidarity, que nous avons effectivement attribué à des activités de ce genre. Moi aussi j'entends ce message des athlètes. Il devrait y avoir la possibilité d'établir un lien entre les points où ces informations sont disponibles et le centre au comité olympique.

Est-ce que vous voulez intervenir?

M. KOEHLER : Je voudrais ajouter une chose. Nous avons entamé les discussions avec le CIO pour consacrer des ressources à ce genre de travail. Si vous pouvez faire quelque chose de votre côté, nous travaillerons tous dans le même sens.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du président du
Comité Éducation.

8. Santé, médecine et recherche

– 8.1 Rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche

MME. FOURNEYRON : Les premiers mois de 2016 ont été remarquablement chargés et occupés pour les membres du Comité SMR et du groupe d'experts SMR, vu que le nombre des décisions de projets entrepris par l'AMA nécessitait l'implication des experts scientifiques des différents groupes d'experts. Surtout la liste d'experts de la liste et la liste d'experts des laboratoires. Ces activités se sont faites sous la supervision du Comité. Notre comité ne se réunit qu'une fois par année, à la fin du mois d'août. Je vais essayer de résumer les activités principales de cette période fort chargée dans mon rapport verbal et vous donner un bref aperçu de ce qui aura été réalisé.

Je pense que les rapports du service des sciences et du service de la médecine se retrouvent dans vos dossiers. Et demain, je présenterai le rapport dans son entièreté. Je ne vais présenter que les faits saillants.

Le processus de révision pour la mise à jour de la liste des substances et des méthodes interdites de 2017, qu'il nous faudra approuver lors de la réunion du mois de septembre, a débuté. Le Comité de la liste s'est déjà rencontré deux fois depuis le début de l'année, en janvier et en avril, et il y a un certain nombre de propositions qui ont déjà émergé, à mesure que les experts révisent et examinent certaines substances et méthodes que l'on pourrait possiblement inclure dans la liste des substances et produits interdits de 2017. La

liste préliminaire a été distribuée le 5 mai à tous les partenaires constitutifs pour commentaires. Les commentaires devront être réunis d'ici le 20 juillet. Comme c'est le cas chaque année, tous les commentaires seront examinés par le Comité de la liste lors de sa séance de travail de l'été. Et ce sera approuvé par le CSMR lors de la réunion du Comité exécutif en septembre. J'aimerais aborder un enjeu en particulier : celui des glucocorticoïdes. Lors de la réunion du Comité exécutif du mois de septembre, j'avais annoncé que les membres du groupe d'experts de la liste avaient été mandatés pour créer un groupe spécial qui se pencherait sur les glucocorticoïdes. La tâche qui a été donnée à ce groupe était d'examiner le statut des différentes voies d'administration des glucocorticoïdes, et d'établir des seuils urinaires pour distinguer et faire la distinction entre les voies autorisées et les voies interdites. Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, il est impossible d'établir quand est-ce que il y a présence de glucocorticoïdes dans l'urine et de faire la distinction entre la voie d'administration autorisée et interdite. Donc plus de clarification s'impose. Pour y arriver, plusieurs réunions du groupe spécial ont eu lieu au cours des derniers mois. La dernière réunion nous a permis de formuler l'approche de la proposition suivante : à partir de maintenant, toutes les injections de glucocorticoïdes seront interdites en compétition. Les injections ne devraient pas être effectuées dans les 72 heures qui précèdent la période en compétition. Si un sportif nécessite une injection pendant cette période des 72 heures, donc avant une compétition, une AUT sera systématiquement exigée. Donc le groupe d'experts des AUT a été consulté par rapport à cette proposition. Ils ont formulé un certain nombre de commentaires tout à fait valables, par rapport aux questions qui pourraient être soulevées, si toutes les injections de glucocorticoïdes devenaient interdites. Ces discussions ne sont pas encore terminées. Une proposition finale devra être formulée lors de la réunion du Comité SMR du mois d'août, pour approbation lors de notre réunion au mois de septembre. Tout ce que je peux vous dire à l'heure actuelle, c'est que la proposition de ce groupe d'experts de la liste spéciale des glucocorticoïdes, cette proposition devra être équilibrée et tenir compte de tous les enjeux, étant donné la feuille de route et l'histoire complexe du statut d'interdiction pour le recours systématique aux glucocorticoïdes dans les sports. Cela nécessitera une réflexion collective, et surtout pour nos amis les sportifs.

Les glucocorticoïdes ne sont pas le seul enjeu par rapport à cette liste unique. Il y a différents enjeux et les débats sont très animés dans ce groupe de travail. La discussion ne progresse pas aussi harmonieusement qu'on aurait souhaité. Je ne peux vous donner aucune garantie à l'effet que nous serons en mesure d'en arriver à un consensus sur cet enjeu d'une liste unique. On s'est déjà penché là-dessus de façon approfondie, au moment du processus de la révision du Code, et nous n'avions pas réussi à l'époque. La question de la liste unique pourrait déboucher sur une explosion des AUT et c'est une chose qu'on ne peut pas passer sous silence.

L'autre point porte sur les projets de recherche. Un appel pour des propositions de projets de recherche axés sur les transfusions sanguines autologues a été lancé au mois d'octobre. Lors de la réunion qu'on a eue à Copenhague en septembre dernier, notre Comité exécutif nous a dit qu'il fallait faire preuve d'innovation et de proaction dans l'utilisation de ce fonds de recherche spéciale. Les transfusions de sang autologues tombent en plein dans cette catégorie. Ça été un défi en ce qui a trait à leur détection au cours de la dernière décennie. La date butoir pour soumettre des demandes, suite à cet appel à des propositions sur les transfusions sanguines autologues, était le 31 janvier 2016. Seize projets ont été reçus. Trois examinateurs externes indépendants, qui sont experts en hématologie et qui en savent long par rapport aux modules hématologiques du Passeport biologique de l'athlète, ont révisé ces projets et ont fourni leur évaluation. En parallèle, le groupe d'examen de projets a été créé. On lui a donné un résumé en ce qui a trait à l'accès aux bourses et une évaluation externe. Suite à ce processus, le PRP a discuté de ces bourses et de ces évaluations par téléconférence, et trois bourses ont été recommandées pour financer ces projets. Olivier Rabin va vous présenter dans quelques instants les résultats de cet examen, ainsi que les pleines propositions de ces projets recommandés et leur budget. Le personnel

de l'AMA, le PRP et les examinateurs externes ont fait un travail approfondi extraordinaire d'analyse, par rapport à ces propositions fort complexes, et je les en remercie. J'aimerais également souligner l'importance de ce fonds de recherche spéciale, qui permettra à l'AMA d'investir dans une recherche antidopage novatrice, comme la transfusion de sang autologue. Je suis très reconnaissant envers les gouvernements qui ont contribué jusqu'à concurrence de 5,8 millions au fonds de recherche, et envers le CIO qui a appareillé ces fonds tels que promis. Au total, cela signifie 11,6 millions de dollars de plus pour la recherche. C'est un excellent résultat et c'est une très bonne nouvelle en ces temps de contraintes budgétaires, et où le budget de la recherche de l'AMA a diminué d'une année à l'autre. Je suis sûr que les résultats seront au rendez-vous. Tous ces appels pour ces projets de recherche sont sur le point d'être lancés, sur la prévalence du transport et les marqueurs biologiques, pour appuyer le Passeport biologique de l'athlète.

En ce qu'il s'agit des laboratoires, le groupe d'experts de laboratoires de l'AMA a été fort occupé au niveau du processus de réaccréditation des laboratoires accrédités, et avec la révision de plusieurs documents techniques. Tout ça a été fait pour refléter les avancées les plus récentes dans la science antidopage et pour offrir une orientation et des directives aux laboratoires. Ces documents techniques vous seront soumis pour approbation. Le docteur Olivier Rabin vous en parlera plus en détail dans quelques minutes.

De mon côté, j'aimerais prendre quelques minutes avant de conclure mon rapport pour discuter des enjeux relatifs à l'accréditation des laboratoires. Plusieurs laboratoires ont fait l'objet d'examen disciplinaires au cours des dernières semaines, derniers mois, ce qui a débouché sur la suspension, la révocation, de leur accréditation. Je parle ici des laboratoires de Moscou, de Beijing, de Bloemfontein et de Lisbonne. Vous avez reçu comme moi les communiqués de presse de l'AMA par rapport à ces décisions. Le rapport du service juridique et des enquêtes, et Olivier Niggli vous fourniront le statut le plus récent de ces laboratoires. J'aimerais remercier très chaleureusement le président Craig Ready, qui a fait une déclaration publique fort utile, la semaine dernière, pour rappeler à tout un chacun quels ont été les justificatifs et la procédure suivie pour ces suspensions. Mais parce que le rythme de ces révocations et de ces suspensions d'accréditation de ces laboratoires est sans précédent, je pensais saisir cette occasion pour expliquer comment le processus d'examen d'accréditation se fait, et comment le groupe expert des laboratoires intervient dans ce genre de situation. Pour des raisons de transparence et de compréhension, selon le standard international des laboratoires, l'AMA a l'obligation de contrôler les performances analytiques des laboratoires, afin d'offrir des accréditations et de maintenir une accréditation. Il y a des tests d'aptitude à l'aveugle ou à double insu, et des visites sur site sont effectuées par des experts de l'AMA. Suite à des plaintes, ce processus de surveillance a été renforcé au cours des derniers mois, et souvent ce processus de surveillance révèle des petits problèmes organisationnels ou techniques mineurs, qui peuvent facilement être réglés par les laboratoires. Mais il arrive également que des problèmes plus graves soient révélés, qui mènent à des violations flagrantes des règles du Standard international des laboratoires. Ces cas les plus inquiétants sont transférés au Comité de la discipline de l'AMA, qui inclut deux experts juridiques et un scientifique. C'est ce comité disciplinaire qui décide de recommander ou de ne pas recommander au président de l'AMA la sanction imposée au dit laboratoire. Dans la plupart des cas, la sanction est un sursis de l'accréditation pendant une période donnée. La période maximale de sursis est de six mois, période pendant laquelle le laboratoire peut régler le problème. Mais cette démarche peut être améliorée à deux égards. D'abord, il nous faut trouver une façon de raccourcir cette période entre l'inspection du site et les sanctions. À l'heure actuelle, c'est trop long et ça crée certains problèmes. Deuxièmement, il nous faut renforcer nos efforts pour souligner l'interdépendance des laboratoires pour les ONAD. Ce processus a été créé pour offrir aux sportifs un monde dénué de dopage, et revêt de plus en plus d'importance. Au fur et à mesure qu'on s'achemine vers les Jeux olympiques et paralympiques de Rio, je suis ravi de pouvoir vous dire que le laboratoire de contrôle antidopage brésilien, situé à Rio de Janeiro, a subi sa première visite sur site en novembre 2015, pour retrouver son

accréditation au niveau de l'AMA, en conjonction avec le CIO, et il continue à faire des avancées. Nous sommes tout à fait confiants qu'ils seront prêts à temps. La visite finale est prévue juste avant la marche des Jeux olympiques. Ceci conclut mon rapport, Monsieur le Président. Il y a beaucoup d'autres activités associées à la santé, à la médecine et à la recherche, dont on pourrait discuter. Mais je pense que vous avez déjà beaucoup d'informations écrites dans ce rapport médical et scientifique fort exhaustif. Je vous encourage à lire ces rapports et, bien sûr, je serais ravi de répondre aux questions que vous pourriez avoir, avec l'aide des docteurs Olivier Rabin et Alan Verneq.

LE PRÉSIDENT : Des questions à poser à Valérie? Andrew.

M. GODKIN : Un commentaire pour le docteur Fourneyron. La question des glucocorticoïdes est fort complexe et je pense que nous apprécions les discussions qui ont cours sur cette question et nous attendons les résultats. Nous vous en remercions.

LE PRÉSIDENT : D'autres interventions? Valérie est-ce que vous aimeriez réagir à cela?

MME. FOURNEYRON : Non, je suis tout à fait d'accord, j'avais bel et bien dit que c'était fort complexe. Je le sais pertinemment. Nous savons maintenant que cela sera réglé.

LE PRÉSIDENT : Autre chose? Puisque nous parlons de la question des laboratoires, avec l'aide du service des communications, il me semble qu'il est fort important qu'on dise aux sportifs que le système fonctionne, même si deux ou trois laboratoires ont vu leurs activités suspendues. Malgré ceci, il y a une publication médiatique qui a jeté le blâme sur l'AMA. Alors j'ai demandé à la responsable des communications de réagir à ce communiqué pour parler de la façon dont le système est configuré, et pour dire qu'il est vital que ça fonctionne très bien. La pire situation, c'était de prendre un échantillon d'un sportif, de l'envoyer à un laboratoire et de voir le laboratoire se tromper. Ça serait vraiment très grave. Mais dans le climat actuel, avec tout ce qui se passe au niveau de la lutte contre le dopage, il est très facile pour les médias de critiquer les autorités. Alors nous allons essayer de rectifier cela. Olivier, vous allez nous dire comment on va dépenser de grosses sommes d'argent sur des projets bien précis.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche.

– 8.2 Fonds spécial de recherche - projet(s) transfusionnel(s) autologue(s)

M. RABIN : Merci, Monsieur le Président. Ça fait partie de mon mandat, dépenser de l'argent sur la recherche. Et je suis enchanté de pouvoir le faire. Merci, Valérie, pour votre rapport et vos mots d'appréciation. Tout d'abord, j'aimerais vous amener vers les projets associés à ces transfusions de sang autologues. Et j'aimerais souligner ce que Valérie a déjà dit : c'est grâce à ce fonds de recherche spéciale que nous avons pu lancer pour la toute première fois une demande de propositions qui est axée spécifiquement sur ces transfusions sanguines autologues. On a annoncé cela dans les trois journaux scientifiques les plus importants à travers le monde. Cet appel de propositions, c'est la première fois que nous avons été en position de le faire. Je dois également vous présenter mes excuses. Vous avez reçu ces documents avec très peu de préavis, mais c'est un reflet de la dynamique et de l'intensité qui a sous-tendu ce processus. Il a fallu faire appel à des experts qui sont tout à fait à l'extérieur de notre monde. Ce sont des experts en hématologie, qui sont des experts également au niveau du Passeport biologique de l'athlète, et le panel de l'examen. Et nous savons également que les gens dans notre service ont été très actifs, qu'ils ont eu de la pression, et le Comité SMR, dirigé par Valérie. Ces membres ont pu réagir très rapidement à ces propositions. Ce que vous avez devant vous aujourd'hui, ce dont vous êtes saisis, ce sont les propositions de ce Comité SMR. Encore une fois, il est important de tirer parti ou de profiter de ce fonds de recherche spéciale. N'eût été ce fonds-là, nous n'aurions pas pu procéder à cet appel de propositions, en raison

de ressources très limitées. Il est important de souligner le fait que 69 %, donc plus de deux tiers, des candidats les plus importants pour ces projets sont des gens qui ne travaillent pas au niveau des laboratoires antidopage. Parfois, on a l'impression que les laboratoires antidopage sont très impliqués. Et ils le sont. Mais lorsque l'on fait un appel à des propositions, on va à l'extérieur du bassin habituel d'experts, qui travaille sur une base quotidienne dans cette lutte contre le dopage. Comme Valérie l'a expliqué, nous avons suivi la procédure habituelle, c'est-à-dire des exigences supplémentaires par rapport à tous ces experts externes et les experts également du Comité SMR. Il était important d'avoir une procédure bien établie, une démarche bien claire, pour pouvoir dire aux chercheurs, au moment où leurs projets sont approuvés ou rejetés, que le tout a été étayé par une démarche scientifique solide. Alors le panel d'examen des projets s'est rencontré il y a quelques jours, et le Comité SMR a été consulté au tout début de la semaine. Leur dernier feed-back remonte à lundi. J'aimerais souligner que nous faisons bien attention aux conflits d'intérêts, en raison de la nature de ce que nous faisons, et en raison du fait que c'est l'expertise des gens qui travaillent avec nous. Parfois, on découvre qu'il y a des conflits d'intérêts, et on les règle de façon adéquate, en demandant à la personne de ne pas participer à la discussion et certainement pas au processus d'approbation.

Ce que l'on vous soumet aujourd'hui, ce sont les conclusions des recommandations du Comité SMR, relativement à ces propositions, ou à ces bourses. Et trois bourses ont été retenues, suivant cette démarche. La technologie me fait défaut aujourd'hui. Un taux de réussite de 20 %, qui peut paraître faible, mais c'est considéré par les temps qui courent comme étant normal. C'est un point de référence pour nous. Les trois projets approuvés comportaient une réduction budgétaire, parce que certains éléments qui étaient demandés par l'équipe ne faisaient pas partie des activités de base auxquelles on s'attendait, et n'étaient pas aussi axées sur la recherche qu'on aurait voulu. Le premier projet est un projet de Jose Pascual, qui travaille à l'IMIM, à Barcelone, vous le connaissez tous, c'est un chercheur qui a été impliqué dans la lutte contre le dopage depuis de nombreuses années. Son approche est basée sur le concept suivant : lorsqu'on entrepose des globules rouges, tous ces globules peuvent être endommagés; lorsqu'ils sont entreposés dans des conditions de froid ou qu'ils sont congelés, la surface de ces globules rouges peut être altérée; selon un panel d'anticorps avec lequel il a travaillé, il y a un certain nombre d'anticorps qui peuvent révéler ces dommages, qui se situent à la surface de ces globules rouges. Le gros avantage de cette technologie, c'est que c'est une approche d'immunorecognition très sensible, et il a pu faire la démonstration in vitro, jusqu'à présent, que le signal peut être relevé à un seuil très faible. L'avantage sera ultimement de pouvoir utiliser les technologies que nous avons déjà au niveau des laboratoires antidopage. Donc on ferait d'une pierre deux coups. Et si cette technologie fonctionnait, on pourrait l'appliquer presque immédiatement dans tous les laboratoires antidopage. L'autre avantage de cette technologie, c'est qu'elle offre certaines données préliminaires. Il faut maintenant s'assurer que ça puisse être fait in vivo sur les humains. Ce qu'on a vu pour certains projets dans le passé, c'est qu'on peut constater beaucoup de choses in vitro, en laboratoire. Mais à partir du moment où on l'applique à l'être humain, on peut perdre le signal en trois ou quatre heures. Donc ça, c'est une chose que cette approche pourra valider. Une fenêtre de détection plus longue.

Le deuxième projet, celui du Docteur Jen-Tsan Chi de l'Université Henry aux États-Unis, est basé sur une autre approche. Lorsqu'on entrepose des globules rouges, on crée des modifications métaboliques. On ne parle plus, comme dans le cas précédent, de changements structurels aux globules rouges, mais de changements métaboliques dans ces globules rouges. Et même s'il y a une machine illimitée dans les globules rouges, certaines expriment certains ARN qui sont modifiés, et nous espérons que ça pourrait être spécifique au fait que ces globules auraient été entreposés dans des conditions de froid. Ces projets visent à voir tout cela.

Le dernier projet, c'est un projet qu'on a déjà lancé il y a quelques années, de Christer Malm, je pense qu'il est basé en Norvège ou en Suède. Christer Malm travaille sur les

changements métaboliques au niveau des globules rouges. Il cherche à voir comment les protéines qui sont contenues dans les globules rouges, lorsqu'ils sont entreposés, peuvent être également modifiées; et comment examiner, par le biais de la protéomique, ces différentes cellules et avoir des algorithmes discriminants, qui nous permettent de faire la distinction entre les globules entreposés et ceux qui n'auront pas été entreposés. Il y a un projet préliminaire, où il nous a montré de façon très élégante que sur la base de cette approche, et sur la base de cet algorithme qu'il a développé lui-même avec une équipe de chercheurs, il peut procéder à une analyse discriminante des globules rouges qui ont été entreposés et injectés versus les globules rouges qui n'ont jamais été entreposés, dans le cadre d'un processus de transfusion sanguine. C'est très prometteur, et il y a une vision unanime par le PRP et les membres du Comité SMR à l'effet que ces trois projets seraient les trois meilleurs à sélectionner, pour des fonds de 700 000 \$. Pour ces trois projets, cela semble être un investissement tout à fait raisonnable, et j'espère que l'un ou plus de ces trois projets nous livreront ce que nous attendons depuis des années. Une méthode pour détecter ces transfusions sanguines autologues avec plus de sensibilité.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier. Avez-vous des questions à poser à Olivier sur cette recommandation? Sur les 19 demandes, vous en avez sélectionné trois.

DR RABIN : Oui, ce sont trois projets que nous vous soumettons pour approbation aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT : J'ai beaucoup aimé votre commentaire. Avec un peu de chance, un ou deux de ces projets seront couronnés de succès. Mais je connais les scientifiques depuis des années. Alors c'est ce que visait finalement le fonds de recherche spéciale et on a dit qu'on dépenserait l'argent à partir de ce fonds-là. Alors nous avons fait la démarche. Nous avons sélectionné trois projets scientifiques qu'on vous soumet. Ça vous va? Parfait, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Olivier, avez-vous autre chose à ajouter sur ce sujet en particulier, ou est-ce que vous voulez passer aux documents techniques?

DÉCISION

La proposition pour le fonds spécial de recherche est approuvée.

– 8.3 Documents techniques scientifiques

8.3.1 TD2016-19NA

DR RABIN : Oui, merci Monsieur le Président. Je poursuis avec les documents techniques sur les norandrostérones. Les recommandations précédentes remontent à 2014. Ces documents devaient être actualisés, devaient être mis à jour. Je vais vous dire pourquoi dans un instant. Cela reflète la dynamique de ce qui nous interpelle, au niveau du monde de la science, et ce sur quoi les experts ont travaillé dans la lutte antidopage, et ce qu'ils vivent sur une base régulière. L'élément est survenu du fait que nous avons vu récemment quelque 19 cas de norandrostérones qui ne concordaient pas avec ce que nous avons vu précédemment. Et on a commencé à soupçonner de façon très sérieuse l'existence de préparations pharmaceutiques ou de préparations illégales avec des signatures isotopiques très similaires à des signatures endogènes. Et nous avons, au cours des derniers mois, quelques cas où véritablement nous soupçonnions que la formulation de norandrostérones avec ces signatures isotopiques similaires aux endogènes, surtout pour ceux qui vivaient en Europe, était utilisée par certains sportifs. Finalement, certains de ces cas que nous avons examinés ont été mis de côté. Nous avons dit aux différentes organisations antidopage qu'on devrait les mettre en veilleuse jusqu'à ce qu'on ait la preuve de ces préparations et de leur existence. Il n'y a pas si longtemps, on a pu identifier une préparation pharmaceutique qui était exactement ce que nous soupçonnions, et depuis un petit moment. Dans le document technique 2014, pour la norandrostérones, pour la NA, il

y a deux critères qu'on avait identifiés : d'abord la signature isotopique NA était très négative, -27 par millilitre; et autre critère également, où la différence entre le composé de référence endogène et le 19 NA, mesuré par l'IRMS, était supérieure à 3 par millilitre. Alors c'est sur cela que l'on basait notre jugement pour déclarer des cas positifs avec cette spectrométrie de masse. Très récemment, on a appris l'existence de ces substances. Nous avons donc révisé notre approche, et nous avons retiré le -27 delta pour les 19 NA, parce que ce critère n'est plus rempli par cette préparation. Nous avons gardé le delta supérieur à 3 par millilitre, et nous avons inséré de nouveaux critères sur la base du 19 NA. C'est ce qui est indiqué ici, avec la nandrolone décanoate. Nous avons abordé la question de cette préparation de façon plus précise et nous testons maintenant d'autres préparations de norandrostérone, qui pourraient comporter les mêmes caractéristiques techniques que ces signatures endogènes. Nous sommes très vigilants sur cette question, et nous discutons avec nos collègues du contentieux pour ouvrir et rouvrir certains cas qui avaient été mis de côté au cours des derniers mois, dernières semaines à partir de ces critères.

Il y a d'autres changements que j'aimerais mentionner. Il y en a un qui n'est pas inclus dans le document que vous avez sous les yeux. Il s'agit d'un élément mineur, on voudrait ajouter des exemples à la liste des autres stéroïdes, à la page 1. C'est un petit élément pour prendre en compte les cas les plus récents que nous avons examinés. Changement également pour la définition des échantillons de contrôle de la qualité qui sont utilisés pour l'IRMS; ce sera resserré, pour la confirmation de l'échantillon B, pour qu'il soit réanalysé avec une répétition de tests IRMS, qui sont effectués dans l'analyse d'échantillons A; et clarification pour le calcul de la gravité spécifique. Donc ce sont des éléments techniques mineurs, mais ça va aider également dans le rendu du 19.9.A. Ce sur quoi j'aimerais insister, c'est qu'à l'heure actuelle, nous avons des préparations qui existent, comme c'était le cas pour la testostérone dans le passé, qui imitent la signature endogène du 19 NA et il faut en tenir compte d'ores et déjà dans nos documents techniques pour pouvoir rendre compte de toutes ces présences de 19 NA.

Bon, il fallait que je sois un petit peu technique, mais je serais ravi de répondre aux questions que vous pourriez avoir.

LE PRÉSIDENT : Alors qui pourrait se porter volontaire pour poser des questions intelligentes? Cela fait partie du travail continu et fort complexe qui est effectué par le département des sciences. On peut approuver ces deux documents tels que soumis. Merci.

DÉCISION

Le TD2016-19NA est approuvé.

8.3.1 TD2017-BAR

LE PRÉSIDENT : Le rapport sur le document technique TD2017-BAR est présenté au point 9.

DÉCISION

Le TD2017-BAR est approuvé.

– 8.4 Laboratoire approuvé par l'AMA – Centre antidopage de Moscou

LE PRÉSIDENT : Le rapport est présenté au point 9.

Il est 12 h 30, est-ce que les sandwichs sont prêts? Il est prévu que l'on ait une pause pour le déjeuner à 12 h 30, et une heure pour ce repas. Est-ce que l'on pourra reprendre à 13 h 15? Parce que je pense que ça va prendre un peu plus de temps. Puis on reprendra à ce moment-là. Et puis on aura la vidéoconférence. Je pense qu'en fonction de la durée de la conférence vidéo, on devrait pouvoir terminer au milieu de l'après-midi, ce qui nous permettra de prendre un peu de repos. Donc 13 h 15 pour la reprise.

DÉCISION

La proposition concernant le laboratoire approuvé par l'AMA au Centre antidopage de Moscou est approuvée

9. Passeport Biologique de l'Athlète

M. VERNEC : Merci, Monsieur le Président. Demain, je vous donnerai un résumé plus complet sur le Passeport de l'athlète. Ce que nous avons aujourd'hui, c'est une demande d'approbation de certaines modifications aux documents qui se rapportent au Passeport de l'athlète. Les documents se promènent, je ne veux pas passer trop de temps sur la question, mais je veux que vous sachiez ce sur quoi vous allez voter. Ce sont des documents techniques en matière de gestion des résultats, de prélèvements et de transport des échantillons, etc. Ça ne faisait pas partie d'une norme, mais maintenant ça fait partie de la norme. Vous avez le TDBAR, c'est la partie analytique, qui fait partie de tous les autres documents techniques. Il y aura encore les lignes directrices et nous sommes en train de les mettre à jour. Deux domaines importants. Les changements apportés aux exigences qui sous-tendent la gestion des résultats; il y a eu une réunion au Qatar au mois de novembre, l'année dernière, avec différentes parties prenantes et personnes qui font partie de l'ABP, et des représentants du contentieux. Et des changements ont été apportés à la gestion des résultats. Il y a aussi les APMUs. Il y a certains prélèvements qui ne sont pas valides. On a eu un cas à Sotchi. Alors on ne sait pas qui doit faire le suivi. C'est l'UGPBA qui devra faire le suivi. Il faut écrire le rapport et les mettre dans ADAMS si l'on veut faire un bon contrôle en matière de résultats et de Passeport de l'athlète. On ne sait pas si quelque chose se passe. Mais si on le voit dans ADAMS, l'AMA peut à ce moment-là assurer son rôle de surveillance et agir en conséquence. Alors certains délais devraient être rajoutés, parce que parfois on a l'impression que les choses n'avancent pas. Il y a des cas où on n'a peut-être pas un résultat typique quant au Passeport, mais les expériences décident que l'on va ouvrir un dossier, et des changements sont apportés en matière juridique. On a mis cela au point, à la fois avec nos avocats et avec des avocats de l'externe. Si vous vous rappelez le TDAS, il a été révisé l'année dernière; il faut encore le peaufiner un peu.

Lorsque l'on obtient les prélèvements et qu'ensuite on les transporte, tout cela fait partie de l'ISTI, c'est à l'annexe K. Pour ce qui est de la collecte et du transport, ainsi que les documents de laboratoire, qui font partie de cette note sur la stabilité du sang, et je vais vous expliquer ce que ça veut dire, on lui donne une lettre. Si vous avez fait très attention, le docteur Rabin a parlé justement du sang autologue. Les globules rouges peuvent vivre pendant un certain temps. Vous ne pouvez pas les congeler, il faut les envoyer au laboratoire à partir du moment où on les a prélevés. Cela prend 36 heures pour que l'échantillon arrive au laboratoire. Ensuite, vous avez 12 heures pour effectuer les analyses. Cela a été très problématique pour bien des pays, soit parce qu'ils habitent très loin des laboratoires et les contrôles se font très loin, soit parce qu'ils travaillent un peu moins les weekends. Nous nous sommes penchés là-dessus pour nous assurer que lorsqu'un échantillon est soumis à l'analyse, ce soit fait d'une façon scientifique et on ne peut plus valide et valable. Il y a eu un groupe de recherche et de travail qui a été créé pour mettre au point une méthode pour évaluer l'intégrité des échantillons sanguins. On est passé de 36 à 60 heures avec le transport et un autre 12 heures avant que l'analyse de l'échantillon se fasse. C'est très bien pour le module pour le sport de l'athlète, ainsi ils peuvent prendre plus de prélèvements et d'échantillons plus souvent et ensuite effectuer les analyses en temps voulu. On parle de 8.32 et 10.5, c'est l'ordre du jour, et je demande par l'entremise de vous, Monsieur le Président, Sir Craig, s'il y a des changements que vous voulez apporter. Il s'agira de décider.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser à Alan? Alors est-ce qu'on lui donne l'approbation qu'il cherche à obtenir? Très bien, merci.

DR. RABIN : À la suite de ce qu'Alan a dit, à partir du moment où on a pris le prélèvement et l'analyse, le temps qui passe est critique. Comme vous le savez, il y a un laboratoire qui a été suspendu en novembre. Ensuite le Comité exécutif a révoqué le tout le 15 avril. Cette suspension et la révocation ont créé des problèmes concernant l'analyse de ces échantillons quant au Passeport biologique. C'est le fait d'avoir un si court laps de temps pour transporter des échantillons pour les amener à un laboratoire accrédité de l'AMA, surtout si vous avez un énorme territoire comme la Russie, il y a de grandes chances que certains athlètes soient en train de s'entraîner dans des endroits très éloignés. C'est donc un problème pour UKAD, lorsqu'il s'agit de prélever l'échantillon et ensuite effectuer les analyses en temps et lieu. Les fédérations comme l'IAF, en vue des Jeux olympiques de Rio, essaient d'intensifier leur programme antidopage et les prélèvements d'échantillons pour les athlètes dans le domaine de l'athlétisme, lorsqu'on parle du Passeport biologique de l'athlète. Il s'agit de voir s'il est possible de visiter ce laboratoire le plus rapidement possible. Est-ce qu'on peut lui redonner la possibilité de faire cette analyse, surtout cette approche analytique bien précise? Pas toute la phase de réaccréditation du laboratoire, mais juste cette partie-là. Quand nous sommes allés visiter ce laboratoire, les 18 et 19 avril, nous avons le plaisir de vous dire que le laboratoire a continué de travailler sous un système de qualité. Même pendant sa période de suspension, nous avons pu contrôler ou surveiller la qualité des activités. Le laboratoire est bien établi, les gens sont compétents. On peut dire que tout est en place. Ce laboratoire peut reprendre ses activités en vertu du Passeport biologique. On demande au Comité de faire approuver les activités d'analyse des échantillons sanguins. Mais pas l'accréditation complète du laboratoire.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser? Je dois dire que c'est très sensé, ce qu'on vient de dire. C'est approuvé, merci.

DÉCISION

Les modifications au Passeport biologique de l'athlète sont approuvées.

10. Le Code mondial antidopage

– 10.1 Rapport du président du Comité de révision en matière de conformité

M. BOUCHARD : Merci, Monsieur le Président. Merci aux membres du Comité exécutif de me donner la possibilité de présenter ce rapport sur le travail du Comité de la conformité. Depuis la présentation de notre rapport en novembre, nous nous sommes réunis à trois reprises : à Lausanne, à Montréal en avril, et nous avons eu une téléconférence le 3 mai. Il y a eu toutes sortes de sujets dont nous avons discuté, comme vous le verrez dans le document, au 10.1, 10.2, 10.3 et 10.4. Alors, je présenterai les grandes lignes, les points saillants, en vous signalant où cela se trouve dans les documents.

Tout d'abord, à propos des questionnaires et du sondage sur la conformité avec le Code. Nous pouvons affirmer que des progrès ont été faits. On devrait finaliser ce travail bientôt. Vous avez une copie, vous pouvez jeter un coup d'œil vous-même. Même si le questionnaire est assez long, il est essentiel si l'on veut avoir un programme de surveillance utile. Des efforts ont été déployés au cours des derniers mois en vue de simplifier ce questionnaire. On va parler du projet. Le Comité est heureux des résultats à ce jour.

Maintenant, pour le processus d'accréditation ISO. Nous nous réjouissons de cette réussite dans les délais voulus, et nous félicitons le personnel.

En ce qui concerne l'utilisation d'ADAMS, c'est à l'onglet 10.4 que vous trouverez cette information. C'est une question qui a été portée à l'attention de notre comité lors de la réunion d'avril. Après avoir discuté de cette question, le Comité a donc appuyé cette proposition d'intégrer et d'inclure dans ADAMS ces deux documents. Si le rôle de l'AMA est de contrôler, de superviser le système antidopage, il doit avoir accès aux informations précises, telles que ces formulaires et les exemptions. Les membres du comité estiment que toutes ces informations doivent se trouver dans ADAMS. Voilà pourquoi nous appuyons cette proposition.

Maintenant pour ce qui est d'une norme internationale pour les laboratoires, c'est au 10.1 de votre document. Cela a fait l'objet d'une recommandation du Comité de la conformité. Je vous dirai pourquoi nous formulons cette recommandation. En vertu de l'article 4.4 de la norme internationale pour les laboratoires, pour qu'un laboratoire puisse garder son statut d'accréditation, l'organisation antidopage, les ONAD ou les comités olympiques nationaux doivent être en conformité. Nous reconnaissons l'importance de cet article pour encourager les signataires à respecter la conformité. Le Comité reconnaît que certains laboratoires sont vraiment indépendants de leur ONAD, et qu'ils ne sont pas financés directement par les gouvernements. Ils peuvent desservir des clients internationaux. Avec la règle actuelle, la mise en œuvre de cette disposition peut avoir un effet négatif sur ces laboratoires, car cela pourrait poser un obstacle pour les laboratoires autres que ceux des ONAD. On proposerait de modifier cet article 4, pour éviter la suspension de certaines catégories de laboratoires, sans compromettre l'objectif premier. L'objectif de l'amendement est d'éviter de retirer l'accréditation. La certification des laboratoires qui servent d'autres organisations, autres que les ONAD. Les laboratoires qui desservent essentiellement une ONAD, décrétés non en conformité, pourraient perdre leur accréditation. Les amendements proposés permettraient d'avoir les nuances voulues dans la mise en œuvre et l'application des règles existantes.

Monsieur le Président, je vais maintenant parler de la procédure de rétablissement lorsque des signataires non en conformité ont apporté les corrections voulues. J'insisterai également sur les conséquences financières de la non-conformité. Les membres du Comité ont discuté des possibilités de rétablissement, des procédures de rétablissement et des conséquences financières, lors de nos réunions en décembre et en mai. Il est ressorti clairement de ces discussions qu'il fallait avoir un processus documenté, transparent. De ce fait, le Comité prendra les mesures voulues en ce sens. Il formule également des recommandations au Conseil de fondation pour faciliter la réalisation de cet objectif. La première étape que nous recommandons est que le Comité soit plus spécifique dans sa recommandation de déclaration de non-conformité. Il faudrait également dire ce qu'il faut faire pour le rétablissement de la certification. Le Conseil de fondation doit avoir une autre recommandation; le rétablissement ne doit pas demander plus de deux mois, une fois que l'on a reçu une demande de rétablissement par les signataires, pour éviter les retards possibles. Parce que jusqu'ici, il n'y a pas eu de retard indu. Cette recommandation doit faire en sorte qu'il n'y aura pas de retard indu à l'avenir. Les membres du Comité estiment également qu'approuver la recommandation aidera à rendre plus clair le processus de rétablissement pour ceux qui ne sont pas en conformité. Nous sommes en faveur d'une signature entre l'AMA et les signataires qui ne sont pas en conformité, pour être sûrs que tout le monde ait bien compris les exigences avant le rétablissement. Les membres du Comité se sont entendus sur l'inclusion d'une disposition pour récupération des coûts. L'accord doit répondre à la question pour l'entité qui n'est pas en conformité, pour savoir quoi faire pour rétablir sa situation. Il faut éviter également toutes ambiguïtés quant aux responsabilités financières. Sur le dernier point, Monsieur le Président, le Comité a trouvé approprié que certains coûts encourus par l'AMA, dans un processus de rétablissement, puissent être récupérés par des signataires non en conformité. L'expérience a montré que le rétablissement d'un signataire peut entraîner des coûts; ce sont des coûts particulièrement grands quand on fait un travail pour des organisations dont les moyens financiers sont limités. Le Comité pense qu'absorber ces coûts par ceux qui ne sont pas en

conformité devrait encourager à respecter le Code. Le Comité appuie les recommandations que vous avez dans le document, comme modèle pour prendre des décisions au cas par cas.

Maintenant, j'aimerais parler de cas spécifiques de non-conformité. Je commencerai en disant que le Comité est heureux de voir les progrès réalisés sur plusieurs fronts. Depuis la réunion du 18 novembre, un certain nombre de signataires ont été retirés de la liste des signataires du Comité : Israël, l'Ukraine, la Bolivie, l'Argentine et d'autres signataires qui étaient sur la liste de surveillance, c'est-à-dire qu'ils allaient être déclarés non en conformité avant le 15 mai s'ils n'avaient pas pris les mesures nécessaires pour être en conformité. Certains signataires ont pris les mesures nécessaires : la Belgique, la communauté allemande, la Grèce, la France, etc. Dans le cas du Brésil, de la Grèce et de la France, même s'ils ont respecté les critères voulus, il leur reste du travail pour être déclarés en conformité. Et le Comité continuera à surveiller la situation. Ceci étant dit, il y a malheureusement d'autres signataires qui étaient sur cette liste, et qui n'ont pas encore pris toutes les mesures nécessaires pour pouvoir être déclarés en conformité. Le 19 mars 2016, deux signataires sont passés de la liste de surveillance à la liste des pays qui ne sont pas en conformité. Ces signataires sont le Mexique et l'Espagne. Ceci étant dit, Monsieur le Président, dans les deux cas, des progrès se font. Dans le cas de l'Espagne, nous reconnaissons la situation particulière qu'ils vivent, et nous espérons qu'après les élections de juin, il y aura un gouvernement qui pourra être établi, et que le problème pourra être résolu.

Ceci dit, le Comité formule un certain nombre de recommandations. Les recommandations ont un impact sur la liste, si elles sont effectivement approuvées. Je vous renvoie au point 10.3 de votre document et je parlerai de façon précise de chacun de ces cas, qui sont tous importants. Et comme je l'ai dit, nous serons plus précis quant à nos recommandations de retrait ou d'ajout de certains signataires. Nous recommandons que le Conseil de fondation retire Andorre. Nous avons adopté des lois. Les règlements qui ont été adoptés par Andorre sont maintenant conformes au Code. Cette organisation ne devrait plus être sur la liste.

L'Agence antidopage ordonne que l'agence antidopage du Kenya soit déclarée en non-conformité. Je m'explique. Tandis que le Comité reconnaît que les trois instruments légaux, y compris la loi, les politiques et les règles antidopage, ont été adoptés par les autorités kényanes, le Comité ne peut pas ignorer un certain nombre de faits. Nous ne pouvons pas ignorer le fait que, à bien des égards, la loi n'est pas conforme au Code. Et cela est dû aux changements qui ont été apportés à des projets de textes approuvés par l'AMA. Changements apportés dans le processus parlementaire. Dans bien des cas, ce n'est pas clair. On ne sait pas exactement comment seront interprétées certaines dispositions de la loi. Pourquoi? Parce que ce n'est pas rédigé comme le sont les Codes. Troisième élément qui est important. On voit des incohérences entre la loi et les deux autres outils : les politiques et les règles antidopage. Les politiques et les règles sont conformes avec le Code et pas la législation. Il y a donc des incohérences entre les trois documents. Mais il y a également d'autres facteurs aggravants pour justifier la recommandation de notre comité. Essentiellement, le fait qu'à plusieurs reprises, l'AMA et le Comité ont communiqué avec les autorités kényanes. Nous avons dit à quel point il était très important d'aligner les instruments juridiques sur le Code avant le 2 mai. Cela n'a pas été fait. Ce sont des facteurs aggravants qui viennent justifier notre recommandation de déclaration de non-conformité avec effet immédiat.

Je passe à la troisième recommandation, Monsieur le Président. Le Comité recommande que le Conseil de fondation déclare, pour la commission polonaise contre le dopage, que le sport soit déclaré non en conformité le 12 août si certaines questions ne sont pas réglées. Autrement dit, cette organisation doit être sur la liste à surveiller. Notre comité comprend que les autorités polonaises prennent les choses au sérieux. Ils sont d'ailleurs représentés à Montréal aujourd'hui. Ils ont pris un certain nombre de mesures, c'est vrai, et nous

espérons que la Pologne pourra respecter le 12 août comme date butoir, sachant que finalement la balle est dans leur camp. Ceci étant dit, la raison pour laquelle le Comité a pris cette position apparaît à l'onglet 10.3. Lors de la réunion d'avril, cette décision a été connue, et le Comité, suite à tous ces échanges, a formulé sa recommandation. Je vais être plus spécifique. Certains des points sur lesquels la Pologne doit se pencher concernent l'article 13 du Code, concernant le processus d'appel. Cela touche plus particulièrement les points tels que la non-reconnaissance de la cour d'arbitrage pour le sport comme étant l'instance de dernier recours pour tous les cas. Les calendriers doivent être respectés. Le droit d'appel qui n'a pas été accordé aux entités apparaît dans le Code. Ce sont les points importants, mais il y a également d'autres facteurs aggravants pour étayer les recommandations du comité. Ces facteurs ont été communiqués aux membres du Comité lors de la dernière réunion, mais ils n'apparaissent pas dans le document. Donc je vais vous les expliquer. En vertu de la nouvelle loi, l'organisation antidopage de Pologne n'a pas l'autorité nécessaire lui permettant d'imposer sa juridiction automatiquement sur les fédérations nationales. Ces fédérations nationales ne reconnaissent pas l'ONAD polonaise, ou les règles de cette même organisation. La porte reste ouverte. Ils peuvent utiliser leurs propres règles, leur comité de discipline, etc. On a déjà un certain nombre de problèmes à cet égard : des procédures trop longues, des décisions reprises, les règles de fédérations nationales non conformes au Code... Il y a un certain nombre de fédérations nationales qui ne reconnaissent pas l'autorité des règles de l'ONAD, et compte tenu de ce que je vous ai expliqué, cela ouvre la porte à des difficultés pour l'ONAD qui voudrait faire respecter ses règles. La bonne nouvelle, c'est que le gouvernement polonais est au courant du problème. Il nous a fait savoir qu'il commencerait à travailler sur des lois en ce sens. Nous apprécions cet engagement, mais le Comité estime également que la situation est malheureuse. Le système légal polonais, qui auparavant était considéré comme étant conforme au Code, a été modifié. Il n'est plus conforme au Code. Cela envoie un signal très négatif dans la lutte contre le dopage. C'est pourquoi le Comité est d'avis que toutes les questions devraient être traitées en même temps par les autorités polonaises immédiatement, c'est-à-dire avant le 12 août. Les conséquences mènent donc à une déclaration de non-conformité.

Pour ce qui est de la Russie, le Comité est informé par le personnel de l'AMA des progrès réalisés, et lorsqu'on nous demandera de le faire, nous nous prononcerons sur la situation de conformité de cet autre pays. Sur ce, je vous remercie, Monsieur le Président. C'est la fin de mes remarques. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Il y a beaucoup de matière. Le Comité de la conformité a fait un travail remarquable et a fait recommander de prendre toute la question de conformité très au sérieux. C'est quelque chose que nous avons vu dans le travail que l'on vient de nous présenter. À la fin de la journée, je vous demanderai de recommander ou d'adopter une décision pour l'envoyer à la Fondation. Mais j'aimerais savoir si vous avez d'autres commentaires d'ici là.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président, merci de toutes ces explications et de ces détails concernant le rapport du Comité de l'évaluation de la conformité. J'aimerais mentionner un point, sur les pays de la région des Amériques. C'est au Guatemala qu'a eu lieu la réunion des dirigeants des autorités. Alors on a demandé de mettre sur la table cette question des sanctions pour non-conformité, qui incluraient l'impossibilité pour certaines ONAD de faire du travail d'information. Nous sommes en faveur de sanctions solides et sérieuses, mais nous ne sommes pas en faveur de sanctions qui auraient un effet négatif sur la société dans son ensemble. Or, on dit depuis longtemps que l'éducation est la base, que l'éducation est la prévention. Alors comment pouvons-nous sanctionner une ONAD ou un pays en lui disant « vous ne pouvez pas faire d'éducation »? Nous mentionnons ce problème à cause de la sanction contre l'Espagne pour non-conformité. Ils ont eu des sanctions, mais ils avaient un excellent programme d'éducation qui permettait à l'Espagne de collaborer avec les pays d'Amérique latine. Ils nous ont beaucoup aidés, notamment avec la traduction de documents de l'anglais vers l'espagnol, l'organisation d'ateliers, l'organisation de programmes de formation, la création d'une plate-forme d'information. Avoir des sanctions

de ce genre pour cette organisation ou pour d'autres organisations déclarées non en conformité, des sanctions qui les empêcheraient de faire de l'éducation, ne semble pas être une bonne idée. Je crois qu'il faut laisser les pays garder le volet éducation. Désolé de la piètre qualité de mon anglais, qui n'est pas à la hauteur de mon espagnol, mais je voulais mentionner ce point. Car voici 20 pays qui subissent les conséquences négatives d'une décision, puisque l'Espagne n'est pas là pour ses programmes d'éducation. Et nous espérons que cette recommandation pourra être relayée au Conseil de fondation. L'éducation ne devrait pas être incluse dans les sanctions qui pourraient être imposées à une ORAD ou à une ONAD, ou à toute organisation déclarée non en conformité.

LE PRÉSIDENT : Ne vous inquiétez pas, on a tout compris. Quelqu'un d'autre voudrait intervenir?

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Deux points que je voudrais mentionner. Tout d'abord, à propos de la modification de la norme ISO, nous sommes tout à fait en faveur de cette recommandation. Mais est-ce que ce n'est pas là l'occasion de dissocier la déclaration de non-conformité et les laboratoires? Est-ce qu'on est allé assez loin dans la modification apportée? C'est simplement un point que je voulais soumettre à votre attention.

Le deuxième point touche le 10.4. Il est important que le Comité reconnaisse les implications possibles d'une telle recommandation, dès qu'ADAMS est utilisé. Ça, c'est suite à la discussion de 2012, 2013, 2014, concernant l'élaboration d'autres outils que les ONAD. Certaines ONAD sont en pleine transition quant au système utilisé, mais elles n'ont pas complètement terminé. Je pense que c'est une chose qui doit être considérée par ce comité.

MME. WIDVEY : Monsieur le Président. Je voudrais simplement faire quelques commentaires. Tout d'abord, je suis d'accord avec ce qui a été dit sur la norme internationale. L'Europe appuie la modification de la recommandation. Mais il faudrait que le libellé soit plus précis.

Maintenant, pour ce qui a été dit de la mise à jour sur la conformité. En Europe, il faudrait des informations sur la façon dont on peut imposer des pénalités financières, et sur la façon dont le suivi pourra être assuré.

Pour ce qui est de la non-conformité, la question de conformité avec le Code est une question extrêmement importante. Il faut tout faire pour promouvoir cette conformité. L'Europe accepte la décision concernant la non-conformité de la Pologne, mais l'AMA est invitée à prendre en considération les efforts déjà déployés par le gouvernement polonais en la matière. Il faut reconnaître ce qui a été fait, et reconnaître l'approche constructive sur laquelle il faut insister.

Et pour ce qui a été dit à propos d'ADAMS, je suis d'accord. Les décisions devraient être prises pour améliorer la coordination de l'information. Mais l'AMA doit prendre en considération les conséquences pour les pays qui, eux, n'utilisent pas ADAMS. Il faudra envisager des solutions pour ces pays-là.

M. ESTANGUET : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais également, au nom du mouvement olympique, intervenir sur le 10.4. Nous sommes d'accord avec les propositions. Rendre ADAMS obligatoire pour toutes les organisations sportives. Ce serait un progrès pour tous que d'avoir des profils d'athlètes plus précis. Ça améliorerait l'utilisation du Passeport, et on devrait avoir là des conséquences tout à fait positives. Mais je pense également que, pour ce qui est des conséquences, il faudrait être plus strict, plus sévère avec ceux qui ne sont pas en conformité, ceux qui n'utilisent pas ADAMS, et avec les ONAD qui ne sont pas en conformité. Je voudrais demander au Comité exécutif quelles pourraient être les conséquences. On ne peut pas se contenter de continuer simplement à déclarer que des entités ne sont pas en conformité. Il faut être plus ferme du côté des sanctions, sanctions financières ou autres. Je ne sais pas, mais l'athlète doit savoir quelle est la

conséquence. Les sportifs ont besoin de savoir ce qui se passe une fois que l'on a déclaré qu'une entité n'est pas en conformité. Je serais très heureux de vous entendre dire quelle est votre position sur la question.

LE PRÉSIDENT : Merci. Quelqu'un d'autre?

M. MOSES : J'aimerais vous dire que, au Comité d'éducation, nous sommes tout à fait d'accord avec ce que Monsieur Diaz a mentionné. On a parlé de la nécessité de poursuivre nos efforts en matière d'éducation, même s'il y avait un problème au niveau de la conformité. Et à USADA, comme vous le savez, nous avons été en discussion depuis de nombreuses années à propos des nuances entre le système ADAMS et SIMON. Il y a le Centre canadien pour l'éthique dans le sport et la Norvège qui l'utilisent d'ailleurs, et d'autres ONAD qui ont recours à ce système. Et on a amorcé des discussions il y a quelques années pour trouver une interface entre SIMON et ADAMS, pour nous assurer que toutes les données soient envoyées pour les profils, le Passeport biologique de l'athlète, etc. Ça serait dommage que RUSADA, que l'organisation antidopage de Nouvelle-Zélande ou norvégienne, ne puissent pas participer. On n'est pas pour l'idée d'utiliser uniquement ADAMS. Je pense que le problème pourrait être réglé différemment.

LE PRÉSIDENT : René?

M. BOUCHARD : Oui, merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vais couvrir certains des points. Pour ADAMS, je me fierai à Olivier. ADAMS, bon, le problème perdure depuis des années. Selon les membres du Comité, les développements les plus récents qui ont eu lieu sur la scène mondiale par rapport à la lutte contre le dopage renforcent la nécessité d'avoir une base de données unique, qui permette à l'AMA d'avoir accès à toute l'information. Pour que l'AMA puisse s'acquitter de ces opérations. Bien sûr, il y a des ponts à créer avec d'autres bases de données. Olivier en parlera. Mais comme question de principe, on a jugé que c'était important de le mentionner.

La question de l'éducation. C'est une question fort importante. Et la proposition a été mise de l'avant et sera examinée par ce comité, par le Conseil de fondation. Ma réaction instinctive par rapport à cette proposition, c'est qu'elle renforce la nécessité pour les pays et pour les signataires d'être conformes avec le Code. Alors dans les cas où il y a une non-conformité, qu'il y a un élément éducation, on est prêt à se pencher là-dessus. Mais une approche générale serait appropriée. Peut-être que dans certains cas, il faudrait y aller au cas par cas.

La dissociation entre les laboratoires et les ONAD, par rapport au Standard international pour les laboratoires, on en a parlé. Mais comme vous pouvez le constater dans les textes que nous avons préparés, dans l'information que l'on vous a fournie, on essaie de garder cet incitatif, cet encouragement pour les ONAD à demeurer conformes. Et si on faisait la distinction entre les laboratoires et les ONAD, cet encouragement serait perdu. Mais on voulait amener des nuances pour que l'on puisse traiter les laboratoires différemment. Cela permettrait une approche plus solide, et c'est pour ça qu'on va de l'avant avec cette idée.

Pour ce qui est des sanctions et de la base juridique, les sanctions monétaires et la base juridique. Je ne donnerai pas d'avis juridique. Mais à partir du moment où une entente [existe] avec une partie qui a été déclarée non conforme, et que vous pouvez inclure dans cette entente une compréhension commune de ce que seraient les conséquences, vous avez là des motifs pour avoir cette entente, et conséquemment, transfert des fonds d'une organisation à l'autre.

La question de la non-conformité et quelles seraient les conséquences. Vous vous souviendrez sans doute qu'au printemps dernier, nous avons fourni un certain nombre de recommandations qui ont été approuvées par ce comité en ce qui a trait à la non-conformité, et la conséquence qu'il y avait à être déclaré non conforme. Mais il y avait d'autres organisations qui, dans leur propre charte, ont des mesures qu'elles ne peuvent

pas mettre en œuvre, à partir du moment où un signataire est déclaré non conforme. Je vous renvoie à ce texte-là, même s'il y a toujours des façons de faire les choses différemment. Mais c'est le privilège de ce comité du Conseil de fondation, de nous donner leurs instructions. Désolé si je n'ai pas répondu à toutes les questions. Je me tourne vers Olivier maintenant pour ADAMS.

M. NIGGLI : Merci René. Quelques observations sur cette proposition. Le formulaire de contrôle antidopage, alors qu'il ferait partie d'ADAMS. Il est important de souligner qu'on ne rend pas l'utilisation d'ADAMS obligatoire. Mais on veut que deux éléments bien précis soient saisis dans ADAMS. Pourquoi? Ça a été une recommandation claire, émanant de la Commission indépendante. Comme vous le savez, nous suivons ses recommandations. Deuxièmement, et vous l'avez entendu aujourd'hui, il y a une demande claire de la part des sportifs qu'on en fasse plus, et qu'on essaie d'enquêter plus, et qu'on essaie de trouver un peu mieux pourquoi les choses ne fonctionnent pas toujours. Grâce à ADAMS, et plus particulièrement avec le passeport stéroïdien, qui ne coûte rien de plus que ce que nous avons déjà, parce que ça se fait sur la base des tests d'urines qui sont prélevés dans le cadre du programme normal, nous avons une mine d'or d'informations. Cette mine d'or d'informations ne nous est utile que si nous avons ces formulaires de contrôle de dopage, qui pourraient être analysés. Et ainsi nous pourrions en tirer des conclusions. À l'heure actuelle, on reçoit 56 % des formulaires de contrôle de dopage dans le système. Donc ce n'est pas un problème qui relève uniquement de SIMON. Il s'agit de s'assurer que tout le monde, les utilisateurs de SIMON ou d'ADAMS, fassent ce qu'ils sont censés faire. C'est-à-dire entrer ces formulaires contre le dopage dans le système. Et tout le monde doit se rendre compte que c'est une obligation en vertu du Code, et il faut pleinement l'appliquer si nous voulons pouvoir jouer ce rôle de surveillance. À une époque où tout le monde est censé faire plus pour un sport propre, tout le monde devra faire des efforts. Pas seulement l'AMA, mais il devra également y avoir des obligations antidopage. Certaines OAD devront consacrer certaines ressources humaines pour saisir ces données. À l'heure actuelle, c'est la réalité. D'ici quelques années, on pourra peut-être avoir toutes les interfaces du monde. Mais on ne va pas attendre que tout se fasse un jour. Il y a eu un sentiment d'urgence qui a été exprimé ce matin et c'est sur cela qu'on essaie d'agir. Même chose pour les AUT. Parce que les AUT, c'est une échappatoire très facile pour tout le système antidopage. À moins de pouvoir superviser ce qui se passe du côté des AUT, tout le processus antidopage pourrait demeurer tout à fait théorique, puisqu'au final, on peut présenter une AUT, puis contourner tout cela. Ça ne sera pas facile pour toutes les organisations, nous le savons. Mais nous pensons que c'est très important et c'est la recommandation qu'on a reçue de la Commission indépendante. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci à vous. Deux observations. Nous avons reçu la lettre du ministre polonais, et j'ai parlé avec un représentant du gouvernement. Je l'ai rassuré à l'effet que nous comprenions la position dans laquelle il se retrouve, et que le Comité de révision de la conformité l'a reconnue, et que c'est une période de non-conformité très brève. Il pense pouvoir répondre dans les délais prévus.

En ce qui a trait à l'éducation, nous avons eu des rencontres avec les ministres espagnols récemment, et ils m'ont assuré que c'est la première chose qu'un nouveau gouvernement espagnol fera, et ça devrait se jouer le 7 ou le 8 juin. Cette loi serait adoptée dès que le nouveau gouvernement espagnol est en place. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire qu'on change nos règles par rapport à ce qu'est une sanction ou n'est pas une sanction. En toute honnêteté, si l'Espagne n'avait fait que ce qu'ils étaient censés faire il y a un an, on n'aurait pas été dans cette position. Mais je ne veux pas réagir de façon exagérée à une situation qui, je le sais, sera résolue très bientôt.

M. DIAZ : Le cas de l'Espagne. Pour le cas de l'Espagne, il faut tenir compte du contexte, parce que ça pourrait survenir ailleurs également.

LE PRÉSIDENT : Je comprends parfaitement la théorie, mais en pratique, nous voulons nous assurer que tout le monde soit conforme et puisse agir sur une base solide. Mais à écouter les sportifs, et également à écouter Olivier, ces formulaires de contrôle du dopage sont importants. Olivier et René, demain, lors de la réunion du Conseil de fondation, vous allez présenter ce rapport et le Conseil de fondation devra voter sur les recommandations mises de l'avant. Oui, il faudra seulement traiter des modifications du Standard international des laboratoires. On en parlera dans un instant. Alors on va traiter de ce Standard international des laboratoires dont la responsabilité incombe au Comité exécutif. René a donné toutes les explications et vous devez prendre une décision. Si on se dirige sur la voie de la conformité, l'étape suivante est d'amener tout le monde à être conforme du point de vue pratique également. Si on n'y arrive pas, on sera certainement critiqué. Merci de tous ces efforts.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité de révision en matière de conformité.

10.1.1 Standard international pour les laboratoires – modifications

LE PRÉSIDENT : Le SIL est sous la responsabilité du Comité exécutif.

M. NIGGLI : L'explication a déjà été fournie par M. Bouchard et la recommandation est sur la table.

LE PRÉSIDENT : Nous serions reconnaissants aux membres d'approuver cette recommandation car l'AMA lutte pour que tout le monde soit pratiquement conforme.

DÉCISION

Les modifications proposées au Standard international pour les laboratoires sont approuvées.

– 10.2 Rapport sur la conformité

LE PRÉSIDENT : Ce rapport a déjà été présenté au point 10.1.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité de révision en matière de conformité.

– 10.3 Rapport sur la non-conformité

LE PRÉSIDENT : Rob, c'est à vous de prendre la parole?

C'est à votre discrétion, Monsieur le Président.

On m'a donné une note qui me dit que vous avez un document qui traite de la Russie et c'est Rob qui va traiter de la situation et du statut de la Russie. Situation à laquelle René a fait allusion. Rob.

M. KOEHLER : Merci, Monsieur le Président. Ce que j'ai jugé utile de faire aujourd'hui, c'est de vous donner une mise à jour sur tout le chemin qui a été parcouru depuis le 18 novembre, moment auquel le Conseil de fondation de l'AMA a déclaré RUSADA non conforme. En vous donnant les jalons sur toutes les mesures qui ont été entreprises, pour vous mettre à jour sur la situation en Russie, et ce que nous allons faire à l'avenir. Comme je l'ai mentionné le 18 novembre, RUSADA a été déclarée non conforme immédiatement.

Dans la foulée de ces déclarations de non-conformité, le 26 novembre, une délégation de l'AMA dirigée par le directeur général de l'AMA a rencontré le ministre des Sports pour lui dire ce qu'il fallait faire, justement en raison des déclarations de non-conformité de RUSADA. Il s'agissait de s'assurer que les contrôles soient effectués en Russie pendant cette période de non-conformité. Suite à ceci, du 1^{er} au 5 décembre, il y a eu des permanents clés de RUSADA et de la direction de RUSADA qui ont démissionné. Cinq, donc. Et du 9 au 11 décembre, l'Agence antidopage du Royaume-Uni a été contactée pour voir s'ils étaient prêts à combler un petit peu cette lacune, et à effectuer les contrôles en Russie. Une rencontre a eu lieu à Moscou, le 9 et le 11 décembre, avec RUSADA, UKAD et l'AMA, pour voir à quel principe tout le monde devait adhérer. En même temps, on a eu une rencontre avec le ministre des Sports et sa délégation pour paver la voie pour l'avenir. Pendant que nous étions à Moscou, le 10 décembre, le directeur général de RUSADA a démissionné. Et le 18 décembre, suite à ces réunions, après des discussions sur les mesures antidopage au Royaume-Uni, ils ont décidé qu'il était dans l'intérêt supérieur des sportifs propres que, en tant qu'organisation, ils essaient de faire tout ce qui était dans leur pouvoir pour aider l'AMA à s'acquitter de son mandat en Russie. Ils ont accepté le mandat d'effectuer les contrôles en Russie pendant cette période de déclaration de non-conformité. Une fois que ceci a été convenu, un contrat a été rédigé pour étayer les rôles et responsabilités qui incombent à chacune des parties impliquées. Ce contrat a d'abord été rédigé juste avant la période des congés de Noël, le 22 décembre. Entretemps, on a discuté pour finaliser une entente. Le 20 janvier, finalement, tous les principes, tous les rôles et les responsabilités ont fait l'objet d'une entente entre RUSADA, l'AMA et UKAD, et une entente a été signée. Cette entente couvrait également les dépenses que l'Agence antidopage du Royaume-Uni encourait pour effectuer ce travail. Les dépenses de l'AMA également, lorsque l'AMA aurait à se déplacer en Russie. C'est l'Agence antidopage russe qui devait payer pour ces déplacements. Suite à ceci, une autre réunion conjointe a eu lieu entre RUSADA, UKAD et l'AMA pour la planification des contrôles, et quelles mesures pratiques allaient être mises en œuvre en Russie. En même temps, on a reconnu les recommandations de la Commission indépendante et on a bien reconnu qu'il nous fallait avoir des gens de RUSADA en Russie, pour travailler en parallèle et voir le développement de cette agence. En février, on a eu le premier expert international, Peter Nicholson, et en mars, nous avons eu Mme Ieva Lukosiute-Stanikuniene, deuxième expert international qui serait en Russie pendant une période de deux ans pour accompagner tous ces efforts. Le 9 mars, un plan de projet général a été développé pour parler strictement de RUSADA. Un plan très distinct de ce qu'UKAD avait développé pour combler la lacune des contrôles. C'est un plan pour que RUSADA s'acquitte de certaines obligations et pour qu'elle retrouve la voie de la conformité. Entre mars et avril, plus de retards ont été subis. Il y a eu une entente au niveau des experts internationaux à l'effet que RUSADA allait payer pour leurs services. On a passé presque un mois et demi à essayer d'en arriver à cette entente. Une fois qu'on a reçu l'entente, il a fallu mobiliser ces experts internationaux lorsque l'entente a été signée le 15 avril. Le 27 et le 28 avril, autre réunion de l'équipe de projets entre UKAD, l'AMA, RUSADA et les experts internationaux, pour parler des contrôles qui se faisaient avec l'Antidopage au Royaume-Uni et également les experts internationaux qui devaient travailler avec RUSADA. Le premier groupe d'experts internationaux a commencé le 26 avril et le deuxième expert international va commencer son travail le 9 mai, le mois prochain.

Quel rôle les diverses organisations jouent-elles? Le rôle d'UKAD est une mesure temporaire. C'est pour combler les lacunes étant donné que RUSADA n'a plus la possibilité d'effectuer ces contrôles. UKAD a alloué des ressources humaines pour accompagner le personnel antidopage russe; également un agent des renseignements, un coordonnateur des contrôles, un gestionnaire et un expert russophone qui pourrait nous aider au niveau de la traduction. UKAD doit revoir l'évaluation des risques pour les contrôles, le plan de répartition des contrôles et les critères du groupe cible de contrôle pour guider les contrôles effectués en Russie. Ils sont également responsables de la gestion des contrôles sur des sportifs russes, avec l'utilisation de fournisseurs de prélèvements d'échantillons privés.

C'est l'IDTM qui s'acquitte de ces prélèvements. UKAD est également responsable de s'assurer que la coordination du transport des échantillons soit envoyée à des laboratoires accrédités par l'AMA. À l'heure actuelle, ils utilisent trois laboratoires distincts. UKAD est également responsable de l'examen de l'acceptation de toutes les AUT émanant de Russie. Et à l'avenir, ils vont évaluer et reformer les agents de contrôle du dopage de RUSADA, au moment voulu. À l'heure actuelle, nous en sommes aux étapes initiales pour une réaccréditation des ACD. On veut renforcer un peu les compétences au niveau de RUSADA. Il y a eu un exode massif d'employés et ce qu'il leur reste, c'est très peu de personnes, finalement. Passons en revue les responsabilités de RUSADA, maintenant. Leur responsabilité principale, c'est de collaborer avec UKAD et l'AMA. Quelles que soient les demandes raisonnables qu'on leur envoie, toujours dans l'intérêt supérieur des sportifs propres, RUSADA est censée y adhérer. Ils sont censés partager les plans, la planification de leurs contrôles passés, au moment où ils étaient conformes. Il faut également qu'ils partagent l'accès aux bases de données de contrôle avec UKAD et offrent l'accès, également, à ADAMS, aux sportifs russes. Il faut qu'ils s'assurent également que les protocoles en place pour exporter les échantillons à partir de la Russie soient faits. Les responsabilités de l'AMA. Nous supervisons le projet, par rapport à ce que fait UKAD, pour combler les lacunes au niveau du contrôle, et ce que font les experts internationaux lorsqu'il s'agit de la reconstruction générale de RUSADA. Nous sommes là pour assister aux rencontres mutuelles entre UKAD et RUSADA. Nous sommes là pour travailler avec les experts internationaux et pour les aider, et pour aider RUSADA à retrouver un statut de conformité.

Du point de vue de l'AMA, ça a beaucoup exigé au niveau de nos ressources, beaucoup de ressources au niveau humain et en temps, également. Ça n'a pas été facile. On continue de faire un suivi auprès de RUSADA pour des questions de non-paiement. Un constant suivi avec le ministère des Sports et des correspondances innombrables pour s'assurer que ça se fasse. C'est une activité quotidienne de l'AMA, pour s'assurer qu'à la fois RUSADA et le ministère des Sports adhèrent aux lignes directrices émises. Autres recommandations qui ont été faites. Une responsabilité additionnelle. Il a été convenu que le Conseil de l'Europe nommerait, et il a nommé en fait, une personne qui siégerait au conseil de RUSADA, le conseil de gouvernance de RUSADA. J'ai mentionné les experts internationaux, étant donné que RUSADA a un panel de gestion des résultats distinct. Il serait responsable également de la gestion des résultats avec la supervision très serrée de l'AMA, qui a le droit d'appel et qui a la possibilité de réviser toutes les décisions fournies. Et RUSADA pourra continuer à s'acquitter d'activités d'éducation en Russie.

Quelles sont les limites qu'on a constatées pendant cette période? La limite principale, c'est une limite au niveau des capacités. Lorsqu'on regarde les possibilités de ces compagnies de prélèvements privés d'échantillons en Russie, ils ont commencé avec une compagnie IDTM. Ils ont maximisé cela à 10; il y a 10 ACD qui sont utilisées pour cet énorme pays. Depuis, d'autres organisations, comme Clearidium (Danemark) et PWC GmbH (Allemagne), ont offert des ressources supplémentaires. Comme je l'ai mentionné, il y a eu des paiements retardés de RUSADA vers l'AMA, vers UKAD et vers ces compagnies de prélèvements privés, qui à un moment donné ont arrêté d'accepter des commandes d'UKAD, parce que justement il y avait des arrérages énormes de la part de RUSADA. L'AMA est intervenue et s'est assurée que ce soit réglé. Ces agences sont maintenant payées de façon opportune. Maintenant, ces accords qui ont été retardés avec les experts. Un peu plus tôt, vous m'avez entendu parler de négociations sur les coûts, sur la signature de l'entente. Finalement, c'est chose faite.

Il est important également de soulever la question des villes fermées en Russie. La Russie a sept villes militaires fermées, où certains sportifs s'entraînent, et où ces sportifs résident également. À l'heure actuelle, l'avis de 30 jours est nécessaire pour avoir accès à ces villes fermées militaires. La question est de pouvoir avoir un accès immédiat et de façon inopinée. Je dois vous dire qu'il y a une entente en ce moment pour offrir un accès de six mois à ces ACD. C'est une chose dont on a convenu avec les ACD qui sont présentement en Russie.

Lors d'une réunion récente, vendredi dernier, il y a deux ACD qui étaient en mission vers une ville fermée; on ne leur a pas autorisé l'accès. Ils ont fait un appel au sportif et n'ont pas réussi à le joindre. Ils ont ensuite contacté le directeur des sports dans la ville fermée. Le directeur des sports les a aidés et a pu amener le sportif et son entraîneur à l'extérieur des installations. Une fois que le sportif s'est retrouvé à l'extérieur des installations, la sécurité de la ville fermée a offert une salle à l'extérieur de l'enceinte. Et pendant le processus de prélèvements d'échantillons, le FSB, le bureau de la sécurité, s'est pointé. Il a menacé les ACD, à l'effet que si elles se rapprochaient dans un rayon de 80 km de cette ville militaire, les ACD allemandes se verraient révoquer leur visa et ne pourraient plus entrer en Russie. Et l'ACD russe s'est vu dire que si elle se rapprochait encore une fois sans l'accord du ministère, des accusations pénales seraient portées contre elle. Il y avait trois agents des services du FSB qui ont donné cet avertissement.

Maintenant, où en est-on en termes de chiffres, lorsqu'il s'agit des statistiques de contrôle en Russie? Et ça, ce sont des statistiques qui sont déclarées dans ADAMS à l'heure actuelle. Ça va du 18 novembre au 5 mai de cette année. Jusqu'à présent, il y a eu 2 244 contrôles qui ont été effectués sur des sportifs russes, à l'intérieur de la Russie et à l'extérieur de la Russie. Donc, ce sont des sportifs russes. J'indiquerai que 190 de ces tests ont été effectués sur des joueurs de hockey professionnel, de la KHL. 934 étaient des contrôles en compétition; 1 310 de ces contrôles ont été effectués hors compétition. Je vais maintenant ventiler ces chiffres pour savoir qui effectue ces contrôles. Au moment où RUSADA a été déclarée non conforme et où UKAD a pris la relève, l'Agence antidopage du Royaume-Uni, avec l'accord de l'AMA, a envoyé une lettre à toutes les fédérations internationales et à toutes les organisations nationales antidopage, pour les encourager à augmenter leurs contrôles en Russie et sur les sportifs russes, sur leur propre sol et en Russie. C'est comme ça que nous avons obtenu le chiffre de 2 244. Sur ces contrôles, l'IAF, dans son programme de contrôles, s'est acquitté de 403 contrôles. Et l'Agence antidopage du Royaume-Uni, qui comble cette lacune en Russie, a effectué 244 contrôles. J'ajouterai à ceci que 426 contrôles supplémentaires ont été planifiés, mais, comme je l'ai mentionné, en raison des capacités des organisations de prélèvements privés et de l'absence de collaboration de RUSADA, ces missions n'ont pas été réalisées. À l'heure actuelle, il y a 230 contrôles qui sont planifiés. Ça, c'était la semaine dernière. Et ça, c'est ceux qui ont été acceptés par ceux qui font les prélèvements. Pour faire la différence entre les Jeux olympiques d'hiver et d'été, sur les contrôles effectués, 1 444 ont été effectués sur des sports olympiques d'été et des sports olympiques d'hiver. 800 contrôles ont été effectués. La fédération internationale, les organisations nationales antidopage et l'UKAD ont effectué ces contrôles. Je faillirais à ma tâche si je ne vous donnais pas une idée de ce que ça voulait dire. Ces mêmes statistiques l'an dernier, du 18 novembre 2014 au 5 mai 2015. Si on fait la comparaison, 6 890 contrôles avaient été faits sur des sportifs russes, dont 4 250 pour les sports d'été et 2 640 pour les sports d'hiver.

En ce qui a trait aux résultats, sur la base des renseignements que nous avons d'UKAD, le travail qu'ils ont effectué et la diligence avec laquelle ils ont fait les choses pour travailler sur le programme de RUSADA, à ce jour, sur les 247 contrôles effectués, il y a eu 99 manquements au niveau de la localisation dans 18 sports, 20 tests manqués, 79 manquements aux déclarations et une violation au niveau de la localisation. Vous devez avoir une combinaison des trois pour avoir cette violation. Et un refus de la part d'un sportif qui a refusé tout simplement le contrôle.

Lorsqu'il s'agit des résultats d'analyses anormaux, sur ces 247 contrôles, il y a eu 49 résultats d'analyses anormaux. Et un résultat atypique dans 13 disciplines sportives. Ça, c'est 20 % des AF, dont 47 attribuables au meldonium, un au stanozolol et l'autre au meldonium et à un stimulant. Si l'on se tourne vers l'avenir, l'objectif de l'AMA est de continuer à travailler avec les experts internationaux pour aider et permettre le développement de RUSADA, travailler avec eux pour s'assurer que les questions de gouvernance soient réglées. Tout ça est présenté dans un plan de projet détaillé à RUSADA. Les experts y travaillent. Nous poursuivons notre travail avec UKAD, nous continuons à les

appuyer dans leur travail. Ils ont couru un risque énorme en nous aidant et nous apprécions ce qu'ils ont fait. Voilà, c'était ma présentation, cette mise à jour sur la Russie.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Rob. Avez-vous des questions à poser à Rob? Beckie?

MME. SCOTT : Merci, Rob. Je trouve votre commentaire très intéressant et, malheureusement, je trouve qu'après que vous parliez de la reconstruction de RUSADA, il semble que, malgré tout, les choses ont été très compromises. Et ça ne nous donne pas beaucoup confiance, nous, en tant que sportifs. Surtout pour les sportifs qui vont concourir à Rio. Avec les membres du CIO qui sont dans la salle, est-ce que vous pouvez comprendre ce que ressentent les sportifs? L'AMA n'a pas la compétence pour les Jeux olympiques. Mais j'espère que pour les sportifs, l'AMA pourra au moins émettre quelques recommandations.

LE PRÉSIDENT : Merci, Beckie. Oui, Ed.

M. MOSES : Je suis d'accord avec ce que Beckie vient de dire. J'ai été en Russie en 1989. C'était encore l'Union soviétique, à l'époque. Nous essayions à ce moment-là de créer le programme. Et ce qu'on voyait à l'époque, on l'avait entendu de la bouche du directeur. Et après avoir entendu le rapport de Rob, en tant que sportif plus âgé qui est un vieux de la vieille, qui est là depuis bien plus longtemps que tout le monde, je suis vraiment déçu. Ce serait une tragédie que de faire semblant que les choses vont tout à coup s'améliorer dans les mois à venir, et de nier le fait que les sportifs et la Russie n'ont pas été contrôlés adéquatement. Ils ne sont certainement pas sur un même pied d'égalité. Ce serait une tragédie que ceci perdure. Et je sais que c'est une énorme déception pour les sportifs, pas seulement pour les Jeux olympiques à venir. C'est une chose que les sportifs, du point de vue émotionnel, ne pourront jamais surmonter. Je ne sais pas si vous avez vu le documentaire de 60 minutes. Mais Alicia Montana parlait de façon tout à fait sensée de la façon dont elle a perdu sa médaille de bronze en Angleterre. Mais lorsque le journaliste lui a demandé ce qu'elle en pensait, eh bien, elle a éclaté en sanglots. Cela lui a pris deux secondes, puis les larmes ont coulé. Je pense qu'il serait difficile pour les gens des autorités publiques, des gouvernements et des fédérations de le comprendre. En tant que sportif, je ne sais pas si la gravité et la tragédie que ça représente pour les sportifs ne pourront jamais être comprises. C'est de ça qu'on parle ici. J'espère que les sportifs vont comprendre que les Jeux olympiques, on y consacre sa vie, mais sans attendre quoi que ce soit. Je suis content d'avoir entendu ce rapport, mais je suis sûr que les sportifs sont vraiment préoccupés par tout ce qui se passe.

LE PRÉSIDENT : Oui, Valérie, allez-y.

MME. FOURNEYRON : Rob, ce rapport est très important pour maintenant et pour l'avenir. La conclusion est très difficile, mais je pense que c'est très difficile d'imaginer qu'en réalité, il y a eu beaucoup d'allégations au niveau des Jeux olympiques de Sotchi. Quelles sont les conclusions de ces allégations pendant les Jeux de Sotchi? Parce qu'on se tourne vers l'avenir, et vous essayez très fort de faire un excellent travail et c'est difficile, vous l'avez dit vous-même. Mais en même temps, on a de nouvelles révélations et c'est terrible pour tous les sportifs. Je comprends tout à fait.

LE PRÉSIDENT : Merci. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas facile. La bureaucratie en Russie limite grandement votre capacité à les aider. Et à plusieurs égards, ça limite leur propre possibilité de s'aider eux-mêmes. Maintenant, si on retourne aux recommandations de la Commission indépendante, c'est de là que tout est parti. Un commentaire avait été fait par le président à l'effet que si la Russie arrivait à régler les choses, elle serait en conformité avant Rio. Il apparaît clairement, à partir de ces statistiques, que c'est peu probable que ça se fasse. En ce qui nous concerne, en tant qu'organisation, notre travail consiste à parler de conformité. Je pense que ça sera sans doute une recommandation qui sera faite par le Comité d'examen de la conformité, à moi, en tant que président qui devra donner une décision motivée. Et on ne peut pas donner de décisions motivées sur la base des preuves qui nous sont soumises à l'heure actuelle. Pour

essayer de mettre un terme à d'autres spéculations par rapport à ce qui se passe, je propose que l'on montre ça au Conseil de fondation demain, en public, que l'on montre ces chiffres et ainsi les gens seront mis au courant et pourront tirer leurs propres conclusions. Je trouve cela inacceptable qu'il y ait des fuites et que toutes sortes d'informations soient données à des postes de télé, etc. On peut arrêter les allégations et les rumeurs en donnant les faits. La seule organisation en Russie qui est liée, c'est la fédération d'athlétisme, qui est interdite, et la fédération de l'athlétisme russe. Et en ce qui a trait à l'athlétisme, ça, c'est leur responsabilité, ce n'est pas la nôtre. Mais vous pouvez constater, à partir de ces chiffres, qu'il y a encore bien du chemin à faire avant de pouvoir dire que l'organisation nationale antidopage russe est conforme. Si vous regardez le plan qu'on s'est fixé, ça peut durer jusqu'à deux ans. Le processus est amorcé, mais il n'est pas aisé. Si vous êtes d'accord, nous permettrons à l'assemblée demain de constater par eux-mêmes exactement où nous en sommes et les gens pourront prendre position. Mais je suis désolé, je ne peux pas faire le genre de déclarations que vous souhaitez, Becky, parce qu'on n'a pas le pouvoir de retirer qui que ce soit des Jeux olympiques. Mais pour les gens autour de la table, les options paraîtront de façon limpide.

DÉCISION

La proposition concernant la non-conformité est approuvée.

– **10.4 Entrée obligatoire des FCD and AUT dans ADAMS**

LE PRÉSIDENT : Ce rapport a déjà été présenté au point 10.1.

DÉCISION

La proposition pour l'entrée obligatoire des FCD et AUT dans ADAMS est approuvée.

– **10.5 Standard International pour les Contrôles et les Enquêtes – modifications**

LE PRÉSIDENT : Ce rapport a déjà été présenté au point 9.

DÉCISION

Les modifications au Standard International pour les Contrôles et les Enquêtes sont approuvées.

LE PRÉSIDENT : Shannan, est-ce qu'on est prêt à entendre notre ami, Monsieur Stepanov? Il y a un dernier point à couvrir. 10.6, c'est bien ça, Olivier?

– **10.6 Les signataires du Code**

LE PRÉSIDENT : Les signataires du Code. C'est un document que vous avez dans votre dossier. Ce sont les signataires du Code. Le point 10.6. Je ne vous entends pas, malheureusement.

MME WIDVEY : Pour ce qui concerne le 10.6, l'Europe approuve la décision qui est proposée.

LE PRÉSIDENT : Très bien, Francesco.

M. RICCI BITTI : Désolé, le mouvement sportif, lui, n'approuve pas. Parce que nous pensons que la règle existante règle déjà la situation. On a les mêmes buts, mais nous vivons dans un monde très particulier, le monde du sport. Et les Européens ne semblent pas tenir compte de la spécificité du milieu sportif, et les seuls qui veulent avoir une

reconnaissance de l'AMA, et qui ne tombent pas sous le coup des fédérations des sports reconnues, sont ceux qui ne respectent pas les choses. Ce sont des promoteurs qui voudraient avoir l'étiquette « signataires de l'AMA » et qui veulent, par ce truchement-là, vendre leurs droits à un prix plus élevé. La règle, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, suffit. Il n'y a pas de discrimination. La règle dit déjà clairement que l'AMA doit s'assurer de la légitimité d'un signataire. Donc évaluer et vérifier. Et qui d'autre est mieux placé qu'une fédération sportive pour le faire? Les bonnes organisations, les grandes organisations, ne recherchent pas nécessairement ceci. Mon sport, l'ATP et la WTP, ils ne sont pas intéressés d'avoir ce statut de signataire. Mais il y a trois jours, nous avons une organisation qui voulait vendre son événement en Chine. La Chine veut avoir ce statut de signataire du Code. C'est la seule chose qui permettrait cette idée, qui paraît très bien, mais en réalité c'est de la discrimination sans en avoir l'air. Et ça permet tous les usages du monde. La situation telle qu'elle est maintenant, même les documents de l'AMA. Je pense qu'on a le même but. On veut que le mouvement olympique ait l'application la plus vaste qui soit du Code. Mais chaque organisation est obligée d'appliquer le Code si elle veut se retrouver à l'intérieur du système. Le problème, c'est qu'avec cette ouverture qui pourrait donner l'apparence d'être bonne, peut-être que ça ne ferait qu'empirer les choses. Donc le mouvement olympique recommande fortement qu'on s'en tienne à ce que nous avons maintenant, parce que le problème que vous soulevez, c'est un point tout à fait juste, qui a déjà été réglé en Europe.

LE PRÉSIDENT : Autre intervenant?

MME. WIDVEY : L'Europe est d'accord, c'est un souhait exprimé.

M. RICCI BITTI : On recommande d'examiner les problèmes dans leur spécificité. Les grosses organisations ont confiance dans l'organisation avec les signataires. Ouvrir le système à tous, ça peut paraître bien, mais tout le monde a déjà pris les engagements, tout le monde s'engage à respecter les règles de ce Code. Ce serait redondant. Je ne suis pas contre le principe, je suis d'accord avec le principe que l'on voit dans le document. Mais la réalité, c'est autre chose, et ça risque d'ouvrir la porte aux abus. Et je pourrais vous donner beaucoup d'autres exemples. Il y a trois jours, on a eu un très bon exemple dans notre organisation.

LE PRÉSIDENT : En fonction de mon expérience, il y a toutes sortes d'organisations qui veulent devenir signataires pour d'autres raisons. Des organisations dont je n'avais jamais entendu parler avant. Ils veulent suivre le Code, le respecter strictement, mais ils ont d'autres intérêts. Nous prenons note de l'opinion exprimée clairement par l'Europe, mais à moins d'un changement radical, je propose que l'on s'en tienne à la situation actuelle. Merci.

DÉCISION

La proposition concernant les signataires du Code est rejetée.

11. Affaires juridiques et Enquêtes

– 11.1 Rapport juridique et enquêtes

LE PRÉSIDENT : Maintenant on passe à Oliver.

M. NIGGLI : Oui, j'aimerais juste soulever une ou deux choses. Du point de vue des enquêtes, cette partie du rapport juridique. Une fois que nous aurons reéquipé notre département, nous commencerons à nous équiper avec un nouveau système TI, ce sera plus facile de gérer les renseignements obtenus. Nous offrons de la formation surtout aux fédérations internationales. Chaque fédération olympique a reçu une formation, sauf pour le golf. C'est important de partager les renseignements, de s'assurer que tout le monde

comprenne bien l'importance des renseignements. On fait encore beaucoup de travail qui ne fait pas partie du rapport, pour des raisons de confidentialité, toujours à la lumière de l'enquête.

Pour ce qui est de la protection des données, je ne m'attarde pas sur la question. L'Europe a approuvé les nouvelles lois, qui seront en vigueur dans deux ans. Nous allons encore discuter de la question avec les autorités européennes. Nous aurons une journée sur l'antidopage en juin. Et la question la plus importante, maintenant, c'est que tous les états membres savent qu'ils doivent, d'une façon ou d'une autre, reconnaître à même leurs lois l'intérêt public de cette lutte contre le dopage, car c'est une des conditions qui permettrait justement l'échange de renseignements qui pourrait se produire sous l'égide de cette nouvelle loi.

Ensuite vous avez une mise à jour de l'état des différents laboratoires. Et j'aimerais simplement vous dire que les scientifiques de l'AMA ont beaucoup travaillé. On visite les sites et, lorsqu'on peut apporter des correctifs, le laboratoire reprend sa place et se remet à travailler le plus rapidement possible. C'est bien d'avoir ces tests d'aptitude. On s'assure que tous les laboratoires fonctionnent au bon niveau.

Vous avez aussi des cas que j'ai mentionnés dans le rapport, je vous épargne les détails. À moins que vous ayez des questions, je ne les passe pas en revue ici. Ensuite vous avez sous le 11.2 les lanceurs d'alertes. Nous sommes en train de développer un programme sur la question, qui va avoir différents aspects. Ce qui est intéressant, ce que Vitaly nous a dit, c'est l'aspect monétaire. Les enquêteurs aussi le mentionnent, un bon programme pour les lanceurs d'alertes doit avoir une section monétaire. Comme Francesco l'a dit, cette enquête sur la conformité va coûter très cher à notre organisation, sans aucun doute. Je m'arrête là et je suis prêt à répondre à vos questions. Merci.

LE PRÉSIDENT : C'est une note positive avec laquelle vous concluez votre rapport. Merci, Olivier. Oui, je sais très bien qu'en ce moment vous avez tout un fardeau sur vos épaules, lorsqu'on parle de ces activités juridiques. Il y a la réunion européenne à Amsterdam, et là, nous allons certainement leur dire si les pays européens peuvent trouver une façon plus simple de s'occuper de la chose au lieu de passer par la méthode parlementaire. On peut toujours espérer, n'est-ce pas?

DÉCISION

Il est pris note du rapport juridique et des enquêtes

– **11.2 Lanceurs d'alertes**

M. Stepanov s'est joint à la réunion via Skype. M. KOEHLER a facilité la discussion.

LE PRÉSIDENT : Bonjour, je m'appelle Craig et je suis le président de l'AMA. Merci de nous accorder de votre temps. Nous avons, entre autres obligations, la tâche de voir comment nous pouvons améliorer le système de dénonciation de donneur d'alertes. Je demanderai à Rob, que vous connaissez, de prendre le micro, car c'est lui qui animera maintenant la discussion.

M. KOEHLER : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, merci de vous joindre à nous aujourd'hui. Comme vous le savez, le Comité exécutif de l'AMA connaît bien tout le contexte de la situation, le fait que vous-même avez pris la parole et dénoncé l'antidopage. On vient d'entendre les dernières informations concernant ce qui se passe en Russie et ce qui se passe partout dans le monde du sport. Les mesures que vous avez prises pour dénoncer les fraudes n'étaient pas faciles. On en a déjà parlé à plusieurs reprises. Au moment où vous avez pris l'initiative, l'AMA n'avait pas la possibilité de faire son enquête. Mais maintenant avec le Code 2015, nous avons les pouvoirs nécessaires pour faire une

enquête. Et nous voudrions en savoir plus sur la façon dont on pourra mieux informer notre politique de dénonciation. J'aimerais vous poser quelques questions, si vous me le permettez. Quelle était votre raison principale pour parler de cette question, alors que vous viviez en Russie?

M. STEPANOV : Merci de prendre le temps de m'écouter. Merci de m'avoir invité. Je n'ai jamais parlé devant un groupe de personnes aussi éminentes, aussi importantes. Je me suis demandé un peu ce que j'aimerais vous dire, et j'ai pensé que je devrais vous parler comme un individu qui a à cœur le sport propre. Qui a à cœur également sa famille, quelqu'un qui croit dans le sport propre, la concurrence propre et le franc jeu. Le sport ne peut pas exister s'il n'est pas franc. S'il était faux, les gens ne seraient pas intéressés à regarder le sport. Les compétitions, comme les Jeux olympiques, ça intéresse des millions de personnes, et les gens veulent regarder quelque chose qui soit vrai, ils ne veulent pas que ce soit faux, truqué.

Alors pourquoi est-ce que j'ai décidé donc de prendre la parole en 2008? J'ai vu une publicité qui disait que cette nouvelle organisation cherchait des gens qui croyaient dans le sport propre; c'était pour moi. Ensuite j'ai été interviewé, et RUSADA venait d'être créée. Il fallait donc respecter le Code de l'AMA. Ma première responsabilité a été de lire le Code. Je l'ai lu, je l'ai trouvé très bien. Je me suis dit « voilà le travail rêvé pour moi ». J'ai commencé à travailler. Mais avec le temps, j'ai vu qu'on ne pouvait pas dire que tout ce que faisait RUSADA, que tout ce que faisait le monde sportif en Russie était conforme à mes croyances. Je me suis dit que peut-être je devrais dire mes hésitations et mes doutes à l'AMA, et que l'on pourrait peut-être faire quelque chose.

M. KOEHLER : Merci. Quel a été le plus gros obstacle sur votre chemin après votre prise de parole?

M. STEPANOV : Le plus gros obstacle pour moi et pour mon épouse, c'est qu'en tant que Russes, on a eu l'occasion de parler à des médecins, à des docteurs, à des entraîneurs russes, à des dirigeants russes et personne ne peut nous dire quoi que ce soit pour l'AMA. Ce sont des gens qui s'intéressent aux intérêts de leurs pays et à leurs propres intérêts. Tout ce qui les intéresse, c'est que leur pays remporte des médailles. Ce n'est pas le sport propre qui leur tient à cœur. Il faut faire confiance aux autres qui ont plus d'expérience, qui sont dans le sport depuis des années, depuis plus longtemps que vous. Mais là, je voyais et j'entendais des choses qui allaient dans le sens contraire. Ce qu'ils me disaient, c'était le contraire de ce que je pensais, à savoir que l'AMA était là pour lutter contre le dopage, et que ces gens étaient là pour ça aussi. C'était ça, pour moi, mon plus grand obstacle, ma plus grande difficulté. Me dresser contre les gens de mon propre pays, ces gens qui ont la conviction profonde que c'est un jeu, que tout le monde triche et que c'est le meilleur tricheur qui gagne. C'est frustrant, mais c'est ce que j'ai dû vivre personnellement.

M. KOEHLER : Vous avez pris des initiatives. Vous avez donné des informations à l'AMA. Tout le long de ce processus, nous avons collaboré. En fonction de votre expérience, que pouvez-vous dire quant à ce qu'il faudrait faire pour encourager d'autres personnes, d'autres sportifs, d'autres camarades à dénoncer et à lancer l'alerte? Quel incitatif ou quelle punition pourrait-on avoir? Pour le moment, il n'y a que vous qui avez pris la parole. Comment pouvons-nous avoir une politique plus adaptée?

M. STEPANOV : Je voudrais, si vous me le permettez, faire part d'une autre préoccupation. Il ne s'agit pas simplement d'obstacles ou de difficultés, mais il s'agit également de défis auxquels on a été confrontés. Lorsqu'on lit la presse en Russie, lorsque je lis que l'on nous traite de Judas du sport, quand on voit tout cela, c'est difficile. C'est difficile de tenir tête. En Russie, les médias sont complètement contrôlés par des gens qui sont là pour défendre des convictions absolument non éthiques. Ça a été un de nos problèmes. Tout ça est

personnel. C'est ce que nous vivons chaque jour, en tant que famille, alors que nous allons nous entraîner et c'est ce que nous devons traverser.

Pour l'autre point. Ce rapport a été publié en novembre 2015 et ce que l'on a dit a été essentiellement confirmé. Mais le problème n'est pas seulement dans l'athlétisme. Cela se passe également dans bien d'autres sports. Nous avons eu des lanceurs d'alertes qui disaient la vérité. Si vous prenez le rapport, c'est ce que ça donne. Mais en réalité, le rapport a été publié sept jours plus tard. La personne qui a donné le plus d'éléments de preuve, qui a fait des déclarations véridiques, qui a aidé l'enquête, cette personne est maintenant suspendue pour avoir fait ces dénonciations. Et elle a été confrontée depuis novembre. C'est très bien de lire dans la presse que l'AMA et le CIO apportent leur appui aux dénonciateurs. Mais en réalité, la personne qui a fait le plus pour l'enquête se retrouve suspendue. C'est l'un de nos plus grands problèmes actuellement. On apprend à être patient. On va attendre de voir quelle sera la décision le 17 juin. Mais d'après moi, ça ne devrait pas demander six mois avant qu'une décision soit prise. Pour moi, tout ce qu'on a dit à propos de ces organisations sportives, si les gens de l'AMA, si les gens du monde sportif voulaient bien faire leurs recherches, ils se rendraient compte que quand on veut dénoncer quelque chose, quand on lance une alerte, on se retrouve avec une suspension. Pour notre famille, c'est difficile à avaler. Maintenant pour revenir à votre question précédente. Est-ce que vous pouvez la répéter?

M. KOEHLER : Oui, bien sûr. Dans le même ordre d'idée que ce que vous venez de dire, l'AMA a fait connaître très clairement le président de l'organisation. Pourquoi devrait-il avoir l'autorisation de poursuivre la compétition? Maintenant pour ce qui est de la dénonciation et des donneurs d'alerte, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour les encourager? D'après ce que vous nous dites, il n'y a pas beaucoup d'autres personnes qui sont intervenues et qui ont pris la parole pour discuter de la question. Alors d'après vous, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour encourager les gens, justement, à aller prendre la parole? De l'aide, de l'argent, du temps? Quel type d'aide, d'après vous? Quelles sont les choses les plus importantes qu'on pourrait avoir dans un programme pour encourager la dénonciation?

M. STEPANOV : Pour moi, la raison pour laquelle j'ai contacté les gens de l'AMA, c'est parce que je pensais qu'ils avaient vraiment à cœur le sport propre, la compétition, le franc jeu. Je pensais que ça pourrait aider les athlètes, de savoir que ce groupe de personnes ici présentes n'est pas un groupe de politiciens. Ce sont des gens qui veulent vraiment une compétition juste. Ce sont des gens qui ne veulent pas de compromis avec la corruption dans le sport. Et je me dis que si les athlètes étaient convaincus de ce fait, ils prendraient plus de bonnes initiatives. Ce que je vois depuis quelques mois, je le répète, m'inquiète. Je m'inquiète à l'idée qu'il y ait encore d'autres preuves de fraudes dans mon pays. J'ai parlé à des personnes qui avaient d'autres preuves de ces fraudes dans le sport en Russie. Au cours des derniers mois, j'ai lu que le responsable du Comité des athlètes de l'AMA demande à ce que l'on fasse plus d'enquêtes sur le sport. En Russie, il semble que cette suggestion ait été rejetée. Pour moi, ça m'amène à me poser la question : pourquoi? Pourquoi en est-il ainsi? Je pense que lorsque l'on est dans un stade, ou qu'on regarde la télévision, on veut voir quelque chose qui soit plus équitable, plus juste.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions?

M. KOEHLER : J'ai quelques questions de plus. Pour ce qui est du mécanisme, on a dit que l'AMA allait élaborer un programme. Mais ça n'engage pas que l'AMA, ça engage d'autres organisations antidopage, des fédérations internationales, des ONAD, toutes sortes d'autres organisations. Conscient du fait que vous avez dû vous cacher, à votre avis, que devraient faire les organisations antidopage pour que les gens qui dénoncent, les lanceurs d'alertes, se sentent en sécurité et se sentent écoutés? Pour qu'ils soient convaincus que leur action a servi à quelque chose?

M. STEPANOV : À en juger par mon expérience, depuis tout ce temps que je communique avec l'AMA, je n'ai pas toujours compris quel était mon rôle. Suis-je un témoin ou suis-je simplement la personne qui est l'empêcheur de tourner en rond pour l'AMA, le casse-pieds? Je n'ai jamais vraiment eu l'impression d'être un témoin dans quelque chose qui faisait l'objet d'une enquête. Ce n'est pas ce que j'ai vécu. Finalement, en réalité, j'ai compris que le mieux que l'on pouvait faire, c'était de partager les informations avec les journalistes, en tout cas, en vertu du Code précédent. Ça a été une belle première pensée. Je me suis dit : « voilà, on vient de gaspiller quatre ans ». Si j'avais été contacté directement, tout ce système de corruption ne serait plus là en Russie. Je comprends très bien l'AMA. Vous voulez dénoncer, vous voulez que l'alerte soit lancée. Vous vous intéressez à ce qui se passe chez nous. Mais au cours de ces années, il s'est passé pas mal de choses. Les choses se sont un peu accélérées récemment. Peut-être que le Code aurait dû être revu, qu'il aurait dû être modifié. On aurait dû organiser une réunion spéciale, de suite. Encore une fois, c'est simplement mon point de vue à moi. Comment aider, si les dénonciateurs ont peur de perdre leur emploi, s'ils ne peuvent plus soutenir leur famille? S'ils donnent des informations utiles, pourquoi est-ce que l'AMA ne pourrait pas les aider financièrement, ou les aider à trouver un nouvel emploi, un nouveau lieu où s'installer? Ce serait très bien si les gens disaient la vérité. Si vous parlez à ces gens et que vous les croyez. S'ils font quelque chose de bien pour le sport, il faut les aider. Mais bien sûr, l'argent compte également.

M. KOEHLER : Une question finale? Vous avez probablement souvent discuté de la question. En vous appuyant sur vos conversations avec Yuliya et d'autres athlètes, que pouvez-vous dire que les athlètes attendent des organisations nationales antidopage? Qu'attendent-ils également de l'AMA et des fédérations internationales? Dans les cas de dénonciation ou d'initiatives de ce genre, qu'attendriez-vous de ces organisations?

M. STEPANOV : J'ai écrit une phrase; elle est transparente. Vous dites que vous voulez effectivement attraper les gens qui trichent et qui fraudent. Vous dites également que les athlètes propres, c'est important pour vous. Le Code, c'est une bonne chose. Mais ce sont les gens corrompus finalement qui sèment la pagaille. Et on peut dire la même chose de l'AMA et des organisations nationales antidopage.

M. KOEHLER : Merci beaucoup, Vitaly. Je sens que vous m'avez assez entendu, vous avez déjà entendu ma voix dans le passé. Merci. Je vais passer la parole à notre président, Sir Craig, pour voir s'il y a d'autres questions que l'on peut poser.

LE PRÉSIDENT : Vitaly, merci beaucoup de votre temps. C'était très intéressant. Vous avez là le Comité exécutif de l'AMA autour de cette table. Je demanderai aux membres de ce Comité exécutif s'il y a des questions. Mais auparavant, je voudrais vous demander à vous, est-ce que vous êtes prêts à recevoir ces questions et à y répondre?

M. STEPANOV : Oui, bien sûr, je suis prêt à répondre à ces questions.

LE PRÉSIDENT : Je ne sais pas si vous suivez les nouvelles aujourd'hui, mais il se passe des choses intéressantes, et j'espère que vous aurez le temps de les lire au cours des prochains jours. Je ferai part des commentaires là-dessus. Mais quelques fois, je reçois une lettre du ministre. Avez-vous des questions? Vitaly, il peut voir la table, mais il ne peut pas voir les différentes personnes. Alors si vous avez une question, veuillez donner votre nom et dire qui vous êtes. Oui, Beckie Scott.

MME. SCOTT : Bonjour, je m'appelle Beckie, je suis présidente du Comité des sportifs. Nous sommes le groupe qui vous a félicité officiellement, publiquement. Nous vous avons félicité pour votre courage et pour tout ce que vous avez fait pour le sport propre. Nous vous devons tellement! Nous avons tellement de gratitude pour les sacrifices que vous avez faits. Merci du fond du cœur pour tout ce que vous avez fait pour le sport propre. À vous deux, vous avez fait beaucoup plus en six mois que je ne saurais le dire. Mais ce sont des félicitations très sincères, une appréciation très sincère. Et je veux que votre lutte continue.

Nous devons faire ce que nous pouvons, de notre côté, pour vous aider. J'aimerais que vous nous disiez ce que l'athlète doit faire et peut faire, maintenant?

M. STEPANOV : Ce que j'espère, c'est qu'il y ait plus de prise de parole de la part des athlètes propres. Plus de 90 % des athlètes sont propres, nous disent les statistiques. Ce serait bien si ces 90 % d'athlètes propres pouvaient se plaindre; pour dénoncer les 10 % qui restent, ces 10 % qui ne devraient pas participer aux compétitions, aux Jeux. Remarquez que la seule façon de changer les choses, c'est d'exercer des pressions. Si les athlètes propres prenaient la parole pour exercer des pressions, ça pourrait être utile.

LE PRÉSIDENT : D'autres interventions? Vous semblez avoir répondu à la plupart des questions à l'avance. Merci, Vitaly. Soyez rassuré, vous avez vraiment changé les choses. Les athlètes, les sportifs ont exercé des pressions, et c'est grâce à vous qu'il y a eu cette pression de la Commission indépendante, et c'est là que nous avons eu pour la première fois une preuve flagrante de fraude, et une fraude beaucoup plus répandue qu'on aurait pu le penser. J'espère que vous comprenez également les efforts de l'AMA pour vous appuyer au cours des derniers mois. Nous avons fait ce que nous avons pu pour vous aider, vous et votre famille. Je voudrais vous remercier particulièrement d'avoir pris ce temps pour être avec nous. Ces 25-30 minutes ont été extrêmement intéressantes. Nous vous souhaitons le plus grand bien. Merci.

M. STEPANOV : Merci, merci à vous. J'ai pu effectivement sentir l'appui de l'AMA, mais je me dis que ça aurait été mieux pour le sport propre que les choses aillent plus vite, que ça ne demande pas des années, mais des mois. Mais peut-être qu'à l'avenir, nous pouvons espérer que les choses iront mieux. Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT : Merci d'avoir organisé tout cela Rob, et j'espère que nous tirerons les leçons de cette expérience. Cette expérience nous a appris que le timing dans le sport, c'est tout, c'est vrai. Nous allons maintenant voir le point suivant, les choses qu'il faudra approuver.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur
les lanceurs d'alerte.

12. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

M. NIGGLI : Vous avez le rapport sur ADAMS, qu'on utilise en ce moment. On va encore s'en servir pendant un bon moment. Il faut le maintenir et ensuite lui apporter des améliorations, pour aider tous ceux qui utilisent ce programme. Du point de vue technique, on sait qu'il y a des exigences, des demandes. Des gens s'en servent en disant qu'il faudrait le mettre à jour et l'améliorer, nous le comprenons. Mais il y a aussi des défis comme on en retrouve dans tout projet technique d'information, et tout le monde travaille main dans la main pour résoudre ces problèmes. On nous dit qu'il y a certains retards que nous risquons d'accuser avant d'avoir notre produit final. Mais vous aurez un rapport au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux. Voilà la mise à jour, Monsieur le Président, quant à la situation ADAMS.

LE PRÉSIDENT : Merci, avez-vous des questions à poser à Olivier quant à ADAMS? Maintenant, le point 13. Je sais que vous l'attendez patiemment. Nous avons Frédéric Donzé du bureau de Lausanne.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur
ADAMS.

13. Bureau régional européen/Fédérations Internationales

– 13.1 Rapport du symposium 2016 pour les organisations antidopage

M. DONZÉ : Merci, Monsieur le Président. Je serai inhabituellement bref aujourd'hui, pas seulement parce que je suis le dernier orateur, mais aussi parce que vous avez un rapport complet dans votre cahier, et je vous ferai un rapport plus complet demain, quant au symposium de l'AMA. Pour les grandes lignes, il y a un symposium du 14 au 16 mars, une réunion à Lausanne, et ce symposium continue d'avoir un très bon effet. Tous ceux qui travaillent dans ce domaine assistent à cette réunion. Pour ce qui est des agents antidopage, il y a eu plus de 200 organismes antidopage, 86 fédérations représentées, 101 ONAD et ORAD, et des grands organisateurs de manifestations, comme défini selon le Code. Encore une fois, bon nombre de personnes ont assisté à ce symposium. On a essayé d'établir des partenariats et des pratiques communes pour nous amener vers l'exercice de conformité que nous allons effectuer un peu plus tard cette année. Certaines expériences et innovations qui avaient été entamées en 2014 ont été reconduites, telles que des ateliers auxquels tout le monde a participé avec un grand enthousiasme. On a ouvert le symposium aux laboratoires antidopage tels qu'accrédités par l'AMA pour avoir plus de synergies et de coopération entre toutes les parties en cause. Et on l'a ouvert aux médias. Comme nous avons des cas très publics, dont les médias se sont saisis, il y avait beaucoup de médias à Lausanne au moment de notre symposium. On a envoyé un formulaire pour avoir leur rétroaction et les résultats sont les suivants. Les participants nous ont dit que ce symposium avait fort bien réussi. On n'a peut-être pas pu atteindre les meilleures pratiques à partir de toute cette communauté antidopage, mais il y a un point dont on parle tout le temps : c'est la collaboration entre les différentes organisations antidopage, et l'organisation qui leur était donnée, et ça inclut les FI, les associations nationales antidopage, afin de partager leur expertise et leur expérience. Et on peut maximiser les possibilités de synergies. C'est un symposium de trois jours et il y a d'autres réunions aussi qui se déroulent en parallèle, incluant l'institut des agences antidopage. Il y a bien des réunions organisées. Il y a la formation pour les FI quant à l'obtention de renseignements et le partage de ces mêmes renseignements. On se penche déjà sur l'avenir de ces symposiums. Suite à ce feedback, nous allons avoir une réunion à l'interne pour épilucher tout cela, pour nous assurer de l'évolution du symposium, et c'est quelque chose qui ne cesse de grandir. Ça implique beaucoup de travail pour le bureau de Lausanne. En général, nous avons de superbes partenaires, dont Tourisme Lausanne, notre organisateur professionnel de la conférence. Mais ça représente aussi beaucoup de travail. Nous travaillons déjà sur le symposium de 2017, et demain je vous donnerai plus de renseignements sur la question. Entretemps, je serai heureux de répondre aux questions si vous en avez.

LE PRÉSIDENT : Merci Fred. C'est devenu l'événement le plus couru en matière d'antidopage. Presque 500 personnes de toute la communauté antidopage y participaient. Je suis conscient de tous les efforts que vous y consacrez.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le symposium 2016 pour les organisations antidopage

14. Divers/Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT : Est-ce que l'on peut passer maintenant aux dernières questions, c'est-à-dire au point 14? Et une ou deux choses que j'aimerais vous dire pour les réunions à venir. Une des répercussions de cette question très regrettable par rapport à la Pologne, c'est qu'on a été confronté à une situation très délicate. Si la Pologne était déclarée non conforme, ça n'aurait pas de logique qu'on puisse accepter leur invitation et qu'on se présente à Varsovie. Nous espérons, bien sûr, qu'ils deviendront conformes avant la date

mentionnée par René. Mais entretemps, nous avons pris d'autres dispositions. Et je vous suggère que le Comité exécutif se rencontre dans les nouveaux bureaux de l'ANOC, à Lausanne, à la même date, le 21 septembre. Ça évitera tout problème politique.

La deuxième date est un peu plus difficile. Je demande aux représentants des autorités publiques de réfléchir à la question. Maintenant, le calendrier des sports, sans tenir compte des compétitions, mais si on tient strictement compte des réunions. C'est très difficile de naviguer dans tout ça. Nous savons que le 16 et le 17 novembre à Doha, il y a l'assemblée générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques. Ça devait se faire dans le cadre de la préparation des Jeux de Rio, mais les présidents des fédérations internationales et toutes sortes de personnes seront invités à cette activité. C'est l'une des rares réunions où les villes candidates pour les Jeux de 2024 feront leur présentation. Donc c'est une date importante. Et si on s'en tient aux dates actuelles, le lendemain on est censé être à Glasgow, ville que je connais bien. Nous avons été en mesure, et c'est assez surprenant, en raison de ce conflit de dates que nous avons eu, nous avons pu contourner les choses et déplacer les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation d'un jour. Alors plutôt que de se tenir le vendredi 18 et samedi 19, ça serait le samedi 19 et le dimanche 20 novembre. Ça nous donne 24 heures pour pouvoir nous déplacer de Doha jusqu'à Glasgow. Je pense que c'est assez facile, il y a deux vols de la compagnie Emirates par jour. C'est tout à fait faisable. Le mouvement sportif serait d'accord. Je demande maintenant aux autorités publiques : est-ce que vous pourriez accepter cela? Donc on retarde la date de la réunion d'un jour, mais si vous ne pouvez pas le faire, vous serez seuls et il n'y aura personne du mouvement sportif qui sera présent. Et je pense qu'on voudrait que nos réunions soient représentatives de tous les joueurs. Si vous êtes d'accord, nous contacterons tout de suite les autorités à Glasgow pour qu'elles prennent leurs dispositions en termes d'hôtels, etc. Formidable, merci d'acquiescer à cela.

En mai, on va se rencontrer dans la belle ville ensoleillée de Montréal, autour de la mi-mai 2017. Ce soir, vous êtes très chaleureusement invités à vous rendre au 36^e étage de l'hôtel Marriott, où il y aura un cocktail très spécial, avec toutes sortes de divertissements et sans doute quelques surprises. Ce week-end, bien sûr, c'est la dernière fois que nous aurons David Howman comme directeur général de notre Agence. Alors vous aurez peut-être droit à deux verres plutôt qu'un! Ce cocktail est prévu pour 18 heures, au 36^e étage du Marriott.

J'aimerais remercier, en votre nom, David et son équipe, pour la préparation de cette réunion et la distribution des documents trois semaines à l'avance par voie électronique. C'est extraordinaire, extrêmement efficace. J'aimerais remercier également l'équipe de l'audiovisuel. J'aimerais remercier également nos interprètes qui, parfois, nous font paraître plus intelligents que nous ne le sommes. Et ma demande finale, s'il vous plaît, ne volez pas les Ipad Samsung, laissez-les sur place. Nous savons qui a quoi, alors si jamais il y en a un qui disparaît, nous pourrons vous retrouver. Et demain matin, la réunion du Conseil de fondation est prévue à l'hôtel. Merci beaucoup à tous.

DÉCISION

Comité exécutif – 21 septembre 2016;
Lausanne ;
Comité exécutif – 19 novembre 2016,
Glasgow, Écosse ;
Conseil de fondation – 20 novembre 2016,
Glasgow, Écosse ;
Comité exécutif – 17 mai 2017, Montréal,
Canada ;
Conseil de fondation – 18 mai 2017, Montréal,
Canada.

La séance est levée à 15h25.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA